

# Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

[creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr)



N°98 Octobre 2025

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

## Inégalités, inhumanité

P. 2



P.-É. Stérin : business sans âme et intégrisme religieux

P. 4

Halte à l'escalade de la barbarie : solidarité avec les femmes afghanes !

P. 8

Bonaparte, nous revoilà !

P. 17

L'antiracisme est universaliste ou n'est pas

P. 18

Malgré la tempête, vent en poupe pour l'enseignement privé !

P. 21

Évolution... Depuis quand ?

P.24

### AGENDA

22 novembre 2025 : rencontre avec Dominique Delahaye  
(voir p.5)

Retrouvez tous les rendez-vous  
sur la page [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)



Édito

## Inégalités, inhumanité

L'explosion des inégalités sociales observée sur tous les continents, la mobilisation des États et des pouvoirs politiques en faveur des seuls profits capitalistes interviennent dans un contexte d'exacerbation généralisée de compétition économique, commerciale, de concurrence impérialiste, de conflits armés pouvant aller jusqu'à la guerre génocidaire. Cela signe un recul global des droits sociaux, des droits des peuples, des règles internationales et du droit humanitaire, accompagné de l'émergence de pouvoirs forts et du retour des extrêmes droites.

### Des inégalités croissantes

La Confédération internationale du travail note « *un effondrement mondial du droit des travailleurs* <sup>1</sup> » tandis que le coût faramineux du réarmement pèsera sur les plus fragiles, les plus aisés poussant des cris d'orfraie en France à la perspective d'une taxe même minimale. Une commission sénatoriale a établi que les aides aux entreprises s'élevaient à 211 milliards d'euros pour 2023, soit plus que les dépenses additionnées de l'enseignement, de la défense et du service de la dette. Arcelor Mittal a versé 200 millions d'euros à ses actionnaires alors même qu'il touchait 298 millions d'aides publiques en 2023 et il va licencier en 2025 ! Le soutien aux entreprises est passé de 2 points du PIB dans les années 70 à plus de 6 points aujourd'hui. Il a augmenté 3 à 4 fois plus vite que les aides sociales. La pauvreté n'a jamais été aussi élevée en France (15,4 % de la population) et les inégalités s'envolent, constate l'Insee en juillet. L'État devient la condition de la survie du capitalisme désormais sous assistance et dopé au financement public des divers pays. « *Ce capitalisme d'État* <sup>2</sup> », pour reprendre une formule récente du **Wall Street Journal**, génère une concurrence planétaire impitoyable. Cette dernière nécessite la conquête ou tout au moins le contrôle du pouvoir politique comme instrument pour son exécution. « *Incarné, territorialisé, saisissable, cet instrument est un enjeu de luttes* <sup>2</sup> » signale **Le Monde diplomatique**. Et les extrêmes droites converties à ce dogme capitaliste autoritaire participent à la lutte pour le pouvoir quand elles ne l'ont pas encore conquis.

### Sus aux conquêtes sociales !

La remise en cause des droits sociaux et démocratiques en découle. La laïcité, principe fondamental d'une société démocratique, est inconcevable sans les principes de liberté et d'égalité. Les pouvoirs s'en prennent au *laos* (mot grec désignant le peuple et qui a donné le mot laïque), leurs représentants appartiennent à un *kleros* (qui a donné le mot clergé), une caste qui défend avec constance et violence la religion pro-entreprise, ignorant toute revendication ou expression populaire même électorale. Ainsi le 3<sup>e</sup> gouvernement depuis la dissolution du Parlement en 2024 s'apprête à resservir les mêmes plats antisociaux, anti-services publics, avec les retraités.es et la Sécurité sociale comme variables d'ajustement. La Sécurité sociale, qui a 80 ans, naguère gérée par les salarié.es mais qui est de plus en plus étatisée (suppression de l'élection des administrateurs, baisse des cotisations patronales, CSG...) entendait « *débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain* <sup>2</sup> ». Tous les efforts de l'État visent désormais « *à débarrasser les capitalistes de l'incertitude du lendemain* ». Tant pis pour les dégâts sociaux, les services publics, l'environnement...

### Famine, inhumanité

L'état de famine, les guerres avec leur lot d'exactions et de crimes contre les civils, les femmes, les enfants, ont fait plus de 240 000 mort.es en 2024 : Gaza, Ukraine, Liban, Birmanie, Soudan, République démocratique du Congo... L'ONU confirme le chiffre de 50 000 mort.es à Gaza. L'UNICEF relève que 28 enfants sont tués tous les jours par l'armée israélienne, 600 000 ne sont plus scolarisé.es. Lors de l'Assemblée générale de l'ONU où plusieurs pays ont reconnu la Palestine, une manifestante a protesté à New-York le 26 septembre : « *En tant que juive, je ne peux pas accepter que notre génocide soit utilisé pour en justifier un autre. En tant qu'américaine, je ne peux pas cautionner notre complicité dans ces actes.* » <sup>3</sup>

**J.-P. Filiu** détaille l'aide américaine : 16 milliards d'euros la première année et 5 milliards pour des opérations militaires. Ce n'est pas le seul Hamas qui est attaqué après les crimes, exactions, viols et prises d'otages qu'il a commis le 7 octobre 2023, c'est toute la population de Gaza, cette enclave palestinienne qui est systématiquement détruite.

## Sommaire

- 2 - Édito : Inégalités, inhumanité
- 3 - Mineurs non accompagnés, état de la situation
- 4 - Chronique du mécréant : « Stérin : business sans âme et intégrisme religieux »
- 5 - Retour sur la Nuit du bien commun à Canteleu
  - Stérin et le label *Plus belles fêtes de France*
- 6 - À propos de la loi dite Duplomb
- 7 - La lesbophobie tue ! Le « pas de vagues » de l'institution continue...
  - Texte en ligne : La double instrumentalisation du féminisme
- 8 - Halte à l'escalade de la barbarie : solidarité avec les femmes afghanes !
  - Texte en ligne : l'ineffable désir d'école des filles afghanes
- 9 - Texte en ligne : loi Duplomb, la transition écologique a du plomb dans l'aile
- 10 - Femme Vie Liberté : solidarité ! Nous ne vous oublions pas !
- 11 - Aide à mourir, loi votée le 27 mai
  - Proposition de loi sur la fin de vie : une occasion manquée
- 12 - Note de lecture *L'odyssée de la Conscience*
  - Texte en ligne : Pourquoi il faut taxer les riches, en 5 graphiques
- 13 - Notes de lecture *Algues vertes, l'histoire interdite*
  - *Silence dans les champs*
  - Texte en ligne : le RN instrumentalise la crise climatique
- 14 - Vie du CREAL
- 15 - Mots croisés
- 16 - 11 octobre : liberté, sororité, égalité, solidarité internationale !
  - Non à la destruction de contraceptifs ordonnée par Trump !
- 17 - Bonaparte, nous revoil !
  - Texte en ligne : porosité entre l'extrême droite et les patrons
- 18 - L'antiracisme est universaliste ou il n'est pas
- 19 - Notes de lecture : *Rojava*, les combattantes kurdes tirées de l'oubli
  - Texte en ligne : la laïcité est un processus historique de longue durée et inachevé
- 20 - Le développement accéléré de l'enseignement supérieur privé
- 21 - Malgré la tempête, vent en poupe pour l'enseignement privé
- 22 - Des enseignant.es formé.es par une université catholique ?
  - Écho d'ailleurs : l'homosexualité criminalisée au Burkina Faso
  - Texte en ligne : Mercosur, cette agro-industrie qui pourrait inonder l'Europe
- 23 - Coup de chapeau à Betty Lachgar
- 24 - Chronique de Rahan : Evolution... depuis quand ?
  - Texte en ligne : le groupe Casino incite à soutenir financièrement le privé hors contrat traditionaliste

Cette extermination et cette « *guerre inhumaine* [...] s'accompagnent de coups aussi impitoyables à l'encontre du droit humanitaire, violé jour après jour avec une constance de l'ordre du système<sup>4</sup> ».

**Les régressions sociales induisent des reculs sur les libertés fondamentales, la laïcité. La phase actuelle du capitalisme drogué aux aides publiques accompagne une confiscation des États au service de l'accumulation des profits et d'une concurrence impérialiste dangereuse pour la paix, néfaste au développement humain.**

**Combattons dans l'unité ces dangers et ces régressions. La défense des conquêtes sociales, ainsi que celle des libertés fondamentales, des droits internationaux, de la paix et de la laïcité sont liées.** □

Francis VANHÉE, le 1.10.25

1 *Le Courrier des retraitées et des retraités*, septembre 2025

2 « Austérité, le festin des actionnaires » *Le Monde diplomatique*, septembre 2025

3 *L'Humanité*, 26.09.2025

4 J.-P. Filiu, blog *Un si proche orient*, 28.09.2025

## Mineurs non accompagnés : état de la situation

**Le Collectif des jeunes mineurs (et majeurs) isolés de Rouen a été créé fin 2024 pour donner une voix collective publique à ces jeunes. Leur objectif est que l'État reconnaisse leur minorité, leur garantisse un hébergement, l'accès à la scolarité, aux soins, et une prise en charge administrative digne.**

Le 2 mai 2025, une vingtaine de migrants mineurs isolés ont décidé de camper devant la préfecture de la Seine-Maritime à Rouen, faute d'hébergement. Durant cette période, des rencontres ont été menées avec la préfecture, le département, le rectorat qui n'ont apporté que des solutions partielles. Le 2 juillet 2025, le collectif a annoncé la fin du campement devant la préfecture, tout en continuant la mobilisation. Durant l'été, ces jeunes ont été accueillis, dans une "mise à l'abri provisoire", dans des locaux municipaux du foyer Colette-Yver à Rouen.

Pour rappel, les jeunes mineurs isolés font face à de nombreuses difficultés et dénis de la part des autorités. Le département de Seine-Maritime, s'appuyant sur l'utilisation de tests osseux pour déterminer l'âge, affirme que les jeunes du campement seraient « tous majeurs », et donc non éligibles à une prise en charge sous la forme d'aide sociale à l'enfance (ASE). Ces tests marquent le non-respect du principe de présomption de minorité de la part des autorités, entraînent des retards importants dans les procédures de prise en charge et sont jugés peu fiables scientifiquement : les marges d'erreur pouvant atteindre entre 18 mois à 2 ans.

Le rectorat de Normandie se réfugie dans cette non-présomption de minorité pour refuser de scolariser plusieurs jeunes, et restreint la scolarisation aux moins de 16 ans, sous prétexte de limite d'obligation légale de scolarité obligatoire. Plusieurs syndicats ont d'ailleurs quitté le Comité social d'administration (CSA) académique pour protester contre cette situation.



Rouen, devant le rectorat, le 17 septembre

De fait, le blocage administratif demeure : refus de scolarisation, retards ou refus de prise en charge complète. Le 1<sup>er</sup> septembre 2025, une ordonnance du tribunal administratif de Rouen a enjoint l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et/ou le préfet de proposer un hébergement d'urgence ou une mise à l'abri à une mère et sa fille mineure, dans un délai de 8 jours, sous astreinte. Même si ce cas ne concerne pas directement des mineurs isolés, cet arrêt montre la situation de grande précarité des migrants.

L'accueil provisoire pendant l'été dans le foyer Colette-Yver devait cesser fin septembre, celui-ci étant requis pour l'accueil des personnes sans hébergement par grand froid.

Même si le campement est levé, la mobilisation doit se poursuivre pour faire aboutir les revendications du collectif : la scolarisation, la reconnaissance juridique de la minorité et des solutions pérennes d'hébergement. □

**« Est fanatique celui qui est sûr de posséder la vérité. Il est définitivement enfermé dans une certitude ; il ne peut donc plus participer aux échanges ; il perd l'essentiel de sa personne ; il n'est plus qu'un objet prêt à être manipulé. C'est là le péché fondamental des religions : faire des adeptes qui ne posent plus de questions »**

Albert Jacquard

Dominique  
**La chronique  
du mécréant**  
DELAHAYE

## Pierre-Édouard Stérin : business sans âme et intégrisme religieux

« Une des principales causes de la pauvreté réside dans la méconnaissance de Dieu et de son verbe (1) »,

cette déclaration de Rod Parsley, un des prédicateurs phare de la droite chrétienne américaine, Pierre-Édouard Stérin pourrait la faire sienne. Elle résume en quelques mots, la théologie de la prospérité défendue par Paula White autre prédicatrice et conseillère spirituelle de D. Trump. Dieu conseille aux chrétiens de s'enrichir : la messe est dite et le parcours de P.-É. Stérin tout tracé entre la corbeille de la bourse et le bénitier de l'église.

P.-É. Stérin n'est pas passé par le séminaire mais par une Business School. Pour ce monsieur la charité est bien ordonnée, elle commence donc par l'enrichissement personnel. Après des débuts peu glorieux comme banquier, puis comme analyste financier, le jeune homme monte de nombreux projets industriels qui ne sont qu'une longue litanie d'échecs. Mais quand on a l'âpreté au gain chevillée au corps, et une foi inébranlable dans la providence, même sans talent, on peut finir par y arriver.

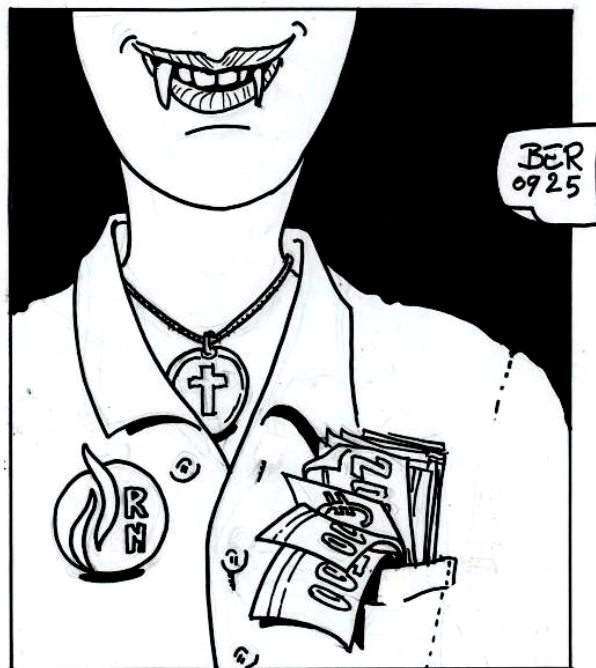
C'est finalement en reprenant l'idée d'une société belge, qu'il lance avec un associé la marque Smartbox avec le succès que l'on sait. Toutes les tares du consumérisme en un seul produit : les grandes surfaces, le « all included », le numérique et la publicité agressive. Parfait exemple de patron voyou, P.-É. Stérin délocalise, licencie, s'expatrie, achète et revend des start-up sans aucune considération pour l'économie réelle. Ça c'est le côté pile du bonhomme, la moitié de son cerveau qui commande au requin de la finance, sans foi ni loi, au top de la modernité.

Et il y a le côté face, car P.-É. Stérin a le sens des « valeurs » et deux moitiés de cerveau. Dans l'autre partie, celle où se nichent les « valeurs » dont il est si fier, la pendule s'est arrêtée avant 1789, au temps béni de la royauté, de la royauté de droit divin, inutile de le préciser. C'est le grand regret de P.-É. Stérin : « La sécularisation de l'histoire européenne émancipée de l'histoire sainte, ouvre la voie à une histoire que nous appellerions globale ou décentrée (2). »

Quand P.-É. Stérin veut « des bébés de souche européenne », il n'est pas seulement raciste, quand il se bat contre le droit des femmes à disposer de leur corps, il n'est pas seulement masculiniste. Le fond de son combat politique, c'est de revenir à une société régie par les commandements de la religion chrétienne, effacer plus de deux siècles de combats populaires, d'évolution des idées et des mœurs, ce long cheminement vers la démocratie (certes imparfaite) et la laïcité.

Le propre du catholique intégriste c'est d'avoir une lecture littérale, hors du temps de la Bible. En ce qui concerne P.-É. Stérin, c'est de plus une lecture sélective.

P.E.STE<sub>R</sub>IN.



Ce passage a dû échapper à sa vigilance : saint Paul ordonne à son disciple Timothée de dire aux riches de « donner avec largesse et de partager avec les autres » (1 Tm 6, 18). Elena Lasida, professeur d'économie à l'Institut catholique de Paris, spécialiste de la doctrine sociale de l'Église, affirme que : « Si l'Église reconnaît la légitimité du droit de propriété, elle dit aussi très clairement que le principe de destination universelle des biens est premier sur le droit de propriété. » Il doit manquer un paquet de pages à la Bible de P.-É. Stérin. Ou plus exactement, c'est la preuve que ce livre dit tout et son contraire. « Bref le problème, ce n'est ni le Coran, ni la Bible, romans soporifiques, incohérents et mal écrits, mais le fidèle qui lit le Coran ou la Bible comme on lit la notice de montage d'une étagère Ikea (3). »

Voilà avec quoi P.-É. Stérin et ses alliés d'extrême droite veulent en finir : « L'autonomisation du savoir à l'égard des dogmes religieux a permis un récit proprement historique de l'histoire européenne qui n'est plus tributaire d'une théologie de l'histoire, mais affirme pleinement la légitimité des temps modernes (2). » On peut être tenté de se moquer de ces âneries moyenâgeuses. Mais il est question de cent cinquante millions d'euros que le preux chevalier, en choisissant la cote du CAC 40 plutôt que la cote de mailles, a décidé de mettre au service de son projet Périclès, pour fédérer droite dure et extrême droite, et installer le RN au pouvoir. Parfois en annonçant la couleur, comme avec le « Sommet des libertés (4) » où ont paradé la fine fleur des dirigeants fascistes, parfois en se cachant derrière

des associations comme « Les plus belles fêtes de France » pour financer des manifestations aux forts relents de bondieuseries et de France éternelle à l'odeur pétainiste. Un grand nombre de communes, se rendant compte de la supercherie, se sont d'ailleurs désengagées du projet (5).

Pour avoir un avant-goût de la société dont rêve le milliardaire catho traditionaliste, il suffit de voir la morgue avec laquelle il a refusé de se rendre aux convocations des commissions d'enquête parlementaire.

1) Chris Hedges, *Les fascistes américains*, Éditions Lux

2) Antoine Lilti, *L'héritage des Lumières*, (Points poche)

3) Charb, *Lettre aux escrocs de l'islamophobie* (Librio idées)

4) Clément Guillou, « P.-É Stérin et V. Bolloré cherchent à faire l'union des droites autour du "libéralisme" », *Le Monde*, 25 juin 2025

5) François Régis Couteau, « Une dizaine de communes se retirent du label "Les plus belles fêtes de France" après la révélation du financement par P.-É Stérin », *Le Monde*, 16 août 2025

Ce ne sont quand même pas de vulgaires membres du tiers état, fussent-ils élus par la piétaille, qui vont avoir le front de donner des ordres à un entrepreneur anobli par la main invisible du marché et celle, non moins invisible de dieu !

**Oui, on aurait tort de se contenter de ricaner, au lieu de réaffirmer, toutes organisations de gauche et démocratiques ensemble, la centralité du combat pour faire vivre la laïcité et la démocratie républicaine.** □

## Retour sur la Nuit du bien commun le 11 juin à Canteleu

Les 8 associations lauréates de la Nuit du bien commun du 11 juin au château des Deux-Lions à Canteleu pouvaient-elles ignorer qui et quel projet pilotent cette opération de charité et de communication ?

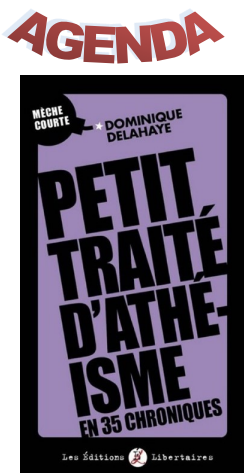
La presse nationale comme locale, de nombreux articles (dont <http://www.creal76.fr/medias/files/combat-laique-n-97-juin-2025.pdf#page=7>), des actions, des enquêtes ont montré qu'il s'agissait d'une opération de la galaxie Stérin, milliardaire exilé fiscal, catholique traditionaliste, engagé dans le soutien à l'extrême droite à travers le projet Périclès (patriotes, enracinés, résistants, identitaires, chrétiens, libéraux, européens, souverainistes). 440 200 euros de dons ont été levés le 11 juin. Si parmi les associations financées (<https://rouen.lanuitdubien.com/mun.com/#laureats>), certaines relèvent de la solidarité,

d'autres sont teintées de confessionnalisme comme Wake up Café qui accompagne d'ex-détenus et dont l'initiatrice est « aumônier des prisons » ou le village Saint-Joseph qui « accueille des personnes en grande difficulté », propose « une vie fraternelle », « un accompagnement spirituel ».

Au vu de la médiatisation informant sur Pierre-Édouard Stérin, des associations et financeurs se sont retirés de la Nuit du bien commun : Kintsu jouets, Matmut, EDF Normandie, Crédit agricole, Caisse d'Épargne. Stérin veut « sauver la France » et « devenir un saint ». Nous continuerons à dénoncer cet imposteur dont le véritable objectif, sous couvert de charité, est de soutenir les droites extrêmes, les traditionalistes catholiques opposés à l'ITVG, la PMA, le mariage pour tout.es. □

## Stérin et le label *Plus belles fêtes de France*

Ce label créé par un proche de Stérin, Thomas Meslin Sainte Beuve, décline le volant « enracinés » et « identitaires » du projet Périclès. Il est soutenu par le Sénat et le *Guide Michelin* tandis que Stéphane Bern s'est mis en retrait. *Midi Libre* du 7 septembre rappelle que le projet de Stérin est « d'unir les droites (LR et RN), former 300 futurs maires pour 2026 ». Des fêtes sont ainsi labellisées mais des villes et villages s'interrogent et d'autres refusent le label financé par « un milliardaire d'extrême-droite ». C'est le cas du Carnaval de Limoux, du Festival des filets bleus à Concarneau, de la Fête des champignons de Saint-Bonnet-le-Froid par exemple. □



**Samedi 22 novembre 2025**

**à 14h30 à la MAS (Maison des associations et de la solidarité)**

**22 bis rue Dumont d'Urville à Rouen**

**Rencontre**

**avec Dominique Delahaye**

(rédacteur de la chronique du mécréant dans *Combat laïque*)  
autour de son livre ***Petit traité d'athéisme en 35 chroniques***

Réunion organisée par la Fédération anarchiste

## A propos de la pétition contre la loi dite Duplomb

Une pétition déposée auprès de l'Assemblée nationale a réuni plus de 2 millions de signatures ! Elle taclait la loi dite Duplomb qui visait à revenir sur des mesures de protection imposées aux agriculteurs dans le cadre de la défense de l'environnement - et donc de la santé.

L'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen débute ainsi : « *La loi est l'expression de la volonté générale.* » Ladite Déclaration fait partie du bloc de constitutionnalité. On la présente comme issue de l'esprit de l'ouvrage de Rousseau, Du contrat social - ce qui mériterait d'être affiné. À la prendre à la lettre, il s'ensuit qu'une loi régulièrement votée ne saurait en principe être contestée.

En principe, car la création de la question prioritaire de constitutionnalité est venue tempérer la portée de cette appréciation : « *Lorsque, à l'occasion d'une instance en cours devant une juridiction, il est soutenu qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit, le Conseil constitutionnel peut être saisi de cette question sur le renvoi du Conseil d'État ou de la Cour de cassation (...).* »

Ceci étant, il n'est pas inintéressant de poursuivre la lecture de l'article 6 de la Déclaration : « *Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation.* »

« Personnellement », ceci s'entend-il du droit reconnu à tout un chacun d'intervenir - et la pétition contre la loi Duplomb est une forme d'intervention - et, au cas présent de contester la loi Duplomb ? Non, car le régime issu de la Constitution de 1958 est une démocratie représentative. Et c'est dans cet esprit que l'article 27 de la Constitution prescrit que « *tout mandat impératif est nul* », ce qui sous-entend que le citoyen ne peut pas imposer - en principe, serait-on tenté de dire, eu égard aux interventions de lobbies parfois reprises in extenso par les élus - à ses représentants une quelconque injonction. S'il en était besoin, force est de constater que l'article 3 de la Constitution stipule que « *la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.* » Le « *personnellement* » de l'article 6 de la Déclaration n'a donc pas été repris.

Reste donc le droit de pétition tel que mis en œuvre contre la loi Duplomb. Sans entrer dans le détail de sa recevabilité, il est observé que la Conférence des présidents de l'Assemblée nationale aurait pu soit examiner la pétition, soit la classer et ce sans recours possible. Et, dans le meilleur des cas, la pétition aurait fait l'objet d'un débat en séance publique, sans pour autant déboucher sur l'abrogation du texte.

Au cas particulier de la loi Duplomb, l'Assemblée nationale aurait été obligée de conduire le débat qu'elle avait refusé lors de l'adoption du texte. Pour autant, la loi serait demeurée applicable et aurait donc emporté les effets dénoncés. Ceci étant, le Conseil constitutionnel a, dans sa décision du 7 août 2025, déclaré inconstitutionnelles les dispositions contestées.

**Au-delà du droit, ou plutôt antérieurement au droit, il y a la vie.**

Au cas particulier, la vie, c'est l'exemple d'Antigone, à savoir le refus de soumission à la loi édictée par le roi Créon. C'est le symbole de la résistance individuelle mo-



ralement légitime, sur le fondement d'un idéal supérieur de justice. C'est l'objet de la présente pétition : contre les intérêts économiques de quelques-uns, la santé du plus grand nombre (dont les agriculteurs). Le droit à la santé, donc à la vie, est une loi « de nature », opposée à la loi visée plus haut. Mais il s'agit bien aussi d'une « loi » car elle s'impose à l'homme (*Les notions philosophiques*, PUF, 1990). Rappelons que le législateur a reculé l'âge de la retraite sur le fondement d'une loi de nature : on vivrait plus longtemps.

La pétition considérée - fondée au regard du droit constitutionnel - s'appuie sur les constatations scientifiques, émanant d'organismes reconnus, qui soulignent le bien-fondé des mesures que la Loi Duplomb voudrait abroger. L'humour (l'impudence ?) ne fait pas défaut, puisque les défenseurs de ladite loi opposent aux pétitionnaires leur ignorance scientifique. De là à conclure que les partisans de la loi Duplomb possèdent, eux, la connaissance...

**Sans méconnaître que la question du revenu de certains agriculteurs peut être légitime, force est de constater qu'à la santé, on oppose la réalisation du profit, recherche qu'on s'obstine à qualifier science. Or, « la science économique est loin d'être une science exacte, tant les divisions des économistes sont notoires et tant leurs prévisions font l'objet de constatations et de révisions. »** (Bernard Guerrien, « Une science trop humaine », *Encyclopédia universalis*, 2008, p. 106).

## La lesbophobie tue !

### Le « pas de vagues » de l'institution continue...

Directrice de l'école à classe unique d'un petit village du Cantal, Caroline Grandjean s'est donné la mort à 42 ans le 1<sup>er</sup> septembre, jour de la rentrée. Elle luttait depuis des mois contre un harcèlement lesbophobe au sein même de son établissement.

Le manque de soutien de sa hiérarchie - voire ses tentatives pour la culpabiliser - était pour elle une souffrance supplémentaire. Le CREAL76 était présent au « femmage » qui lui a été rendu devant l'inspection académique de Rouen le jeudi 11 septembre.

Le 13 décembre 2023, Caroline Grandjean - qui est mariée à une femme - découvre « *sale gouine* » inscrit sur un tableau situé sous le préau de l'école. Elle alerte aussitôt l'inspectrice qui lui aurait répondu « *Ce n'est pas toi qui es attaquée mais ta fonction. Tu dois rester professionnelle* ». Très affectée, elle est arrêtée le lendemain par son médecin jusqu'aux vacances. Elle envoie un message aux parents. À son retour en janvier, elle ne reçoit aucun soutien de leur part et l'inspectrice lui reproche de les avoir informé.es.

Au deuxième tag, « *gouine = pédophile* », le 7 mars 2024, la même inspectrice lui demande de ne pas se mettre en arrêt de travail pour le bien de l'école et publie « *un communiqué laconique, cosigné avec les représentants des parents d'élèves et le maire, pour condamner les actes du corbeau* ».

Fin mars, c'est une menace de mort, « *va crever sale gouine* ». L'inspectrice se déplace en personne mais elle aurait demandé à Caroline de « *réfléchir à ce qu'elle a pu faire pour qu'on s'en prenne à elle* ». Une protection fonctionnelle est mise en place et l'Inspection « *avertit le Préfet afin que l'enquête avance réellement* ». Caroline porte plainte pour la troisième fois et elle est de nouveau mise en arrêt. À son retour, un nouveau tag est découvert, « *dégage sale gouine* ».

Au début de l'été, on lui propose une mutation dans une école plus éloignée de son domicile. Elle « *refuse de se plier au corbeau* ». La proposition devient une « obligation » : seule une importante mobilisation lui permet de rester titulaire de son poste à Moussages.

Mais, la veille de la rentrée 2024, un nouveau tag est découvert : Caroline craque et fait une première tentative de suicide.

Depuis un an, souffrant de dépression, elle n'était pas revenue dans son école mais, lassée de voir que l'enquête ouverte par le parquet d'Aurillac n'avancait pas, elle s'était confiée à **Christophe Tardieux**, enseignant et dessinateur connu sous le nom de **Remedium**, qui publie depuis 2019 sur son site des témoignages d'enseignant.es en souffrance. C'est par son blog **Cas d'école** (<https://blogs.mediapart.fr/158568/blog/280125/cas-decole->

Marche blanche à Aurillac le 7 septembre



Photo Émancipation

([l'histoire-de-caroline](#)) que nous connaissons les détails de l'histoire de Caroline, dont la publication fin janvier 2025, a valu à son auteur une plainte en diffamation de la part de l'Éducation nationale. Convoquée à la gendarmerie pour être auditionnée sur cette bande dessinée, Caroline a dû en justifier toutes les cases, ce qu'elle a très mal vécu.

**En déposant une telle plainte, quel message l'institution envoie-t-elle aux personnes victimes de harcèlement, qu'ils s'agissent des élèves ou des personnels ?**

Comment vivent-elles les déplacements qui leur sont souvent « proposés » alors que les harceleurs ou harceleuses restent tranquillement dans l'établissement ? Comment ne pas comprendre que le fait d'être invité.e à « *s'interroger pour savoir ce qu'on a pu faire pour qu'on s'en prenne à vous* » est une terrible agression supplémentaire ?

Il existe un plan de lutte contre les discriminations à l'école, dont l'homophobie. C'est une très bonne chose mais il reste bien du chemin à parcourir pour améliorer sa mise en place.

À la demande de syndicats enseignants, le ministère de l'Éducation nationale a annoncé l'ouverture d'une enquête administrative pour « *examiner l'ensemble des faits et des procédures qui ont précédé [le] décès tragique* » de Caroline Grandjean. Mais cela ne peut suffire. Le combat doit continuer sans relâche pour aboutir à la mise en œuvre d'une politique volontariste mettant fin définitivement à l'actuel « pas de vague » institutionnel ». □

1 La procédure a été classée sans suite car, malgré « *de grosses investigations, nous n'avons pas pu identifier le corbeau, et les faits se sont arrêtés* », a précisé au *Monde* la procureure.

2 La plainte a semble-t-il été depuis classée sans suite.

Sources : **Charlie Hebdo**, **Émancipation 69**, **Le Monde**, **Libération**

Texte  
en  
ligne

#### La double instrumentalisation du féminisme

La question des femmes occupe une place centrale dans l'actuelle poussée réactionnaire mondiale. Mais les féminismes contemporains se trouvent souvent pris en étau entre l'identitarisation nationaliste de l'émancipation des femmes d'une part, et la critique décoloniale du « féminisme blanc » d'autre part. (Martine Storti, revue *Esprit*)

Lire la suite : <https://esprit.presse.fr/article/martine-storti/la-double-instrumentalisation-du-feminisme-46078>

## Halte à l'escalade de la barbarie : solidarité avec les femmes afghanes !

En Afghanistan, les femmes n'ont plus aucun droit, aucune voix, aucune place dans la vie publique. Sans école, sans secours lors du dernier tremblement de terre... elles sont oubliées du monde entier.



L'existence sociale de 2,2 millions de femmes et de filles a été balayée avec le retour des talibans en 2021. Depuis 4 ans, de décret en décret - plus de 70 ont été publiés - l'étau se resserre un peu plus sur leurs droits.

### Pas de rentrée scolaire pour les filles... et des programmes « allégés » pour les garçons !

L'Afghanistan est le seul pays au monde où l'enseignement secondaire et supérieur est strictement interdit aux filles... et les conséquences vont bien au-delà de l'absence d'apprentissage, déjà intolérable. « *On ne cesse de me répéter que, comme je ne vais plus à l'école, il faudrait que je me marie bientôt* », témoigne une jeune Afghane auprès de l'UNICEF. Un mariage arrangé comme celui que sa mère avait subi à 14 ans après la fermeture des écoles imposée par les talibans en 1996 ? Le droit à l'éducation est garanti par l'article 28 de la Convention internationale des droits de l'enfant mais les fanatiques au pouvoir n'en ont cure et il y a eu si peu de

réactions de la communauté internationale...

Interdire l'école aux filles ne suffisant visiblement pas, les talibans s'occupent activement de l'éducation des garçons en faisant disparaître des programmes tout ce qui est contraire à la charia et à leur politique. Le ministre de l'Éducation vient de supprimer 700 ouvrages universitaires et 18 matières scolaires et il a annoncé que la révision - voire la disparition - de dizaines d'autres était à l'étude. Sont concernés, entre autres, le droit constitutionnel afghan, les droits de l'homme et la démocratie, l'histoire des religions, la philosophie de l'éthique, le harcèlement sexuel et... « *le rôle des femmes dans les relations publiques* ».

### Les Afghanes volontairement oubliées sous les décombres du dernier tremblement de terre

D'après un bilan établi le 22 septembre, le séisme qui a eu lieu le 31 août dernier a fait au moins 2 205 mort.es et 3 640 blessé.es, dont on ne connaît pas la répartition

.../...

Texte  
en  
ligne

### Malgré les interdicts talibans, l'inextinguible désir d'école des filles afghanes

Quatre ans après le retour des talibans au pouvoir, les habitants du pays sont quasiment unanimes. De Kaboul à Hérat, en passant par les vallées reculées du Badakhchan, tous réclament, à contre-courant des pouvoirs publics, le retour de la scolarisation des filles. [...]

Selon une enquête nationale publiée vendredi par [ONU Femmes](#), 92 % des Afghans jugent « important » que les adolescentes poursuivent leur scolarité secondaire – un soutien massif qui transcende les clivages géographiques, de genre et d'origine sociale.

Lire la suite : <https://news.un.org/fr/story/2025/08/1157375>

par sexe. Mais on sait que toutes les victimes n'ont pas été traitées de la même manière.

Le **New-York Times**, qui a mené une enquête sur place, a révélé le 4 septembre que les femmes et les filles n'avaient pas été secourues par les équipes d'hommes arrivées sur place.

Les talibans interdisent en effet tout contact physique entre un homme et une femme n'appartenant pas à la même famille, même en cas d'urgence. Les femmes ne peuvent donc pas être soignées par des hommes. Or, depuis que les talibans refusent que les femmes fassent des études de santé, le personnel médical féminin est de plus en plus rare en Afghanistan. Et celles qui exercent encore ne peuvent se déplacer sans un tuteur masculin.

Les secouristes étaient donc quasi totalement masculins et ils ne se sont pas occupés des femmes et des adolescentes même si elles perdaient leur sang. Celles qui étaient coincées sous les décombres ont dû attendre l'arrivée de femmes des villages voisins pour être délivrées. Pour éviter tout contact physique, celles qui étaient décédées en ont été sorties en les tirant par leurs vêtements.

Et les discriminations pèsent encore lourdement sur les femmes survivantes dont tous les membres masculins de leur famille ont été tués.

Le silence sur cette situation est assourdissant : bien trop peu de voix se sont élevées pour dénoncer l'horreur de cette inhumanité qui s'ajoute aux dévastations d'une catastrophe naturelle.

### « Halte au gynocide » en Afghanistan

Le samedi 27 septembre, **NEGAR, soutien aux femmes d'Afghanistan** – dont nous avons reçu la présidente **Shoukria Haidar** à Rouen le 29 mars dernier - et plusieurs associations féministes marseillaises ont organisé une performance de solidarité avec les femmes afghanes (<https://www.negar-afghanwomen.org/2/halte-a-lescalade-de->

[la-barbarie/](#)), qui consistait en une dénonciation à plusieurs voix de l'effacement pur et simple qu'elles subissent.

Devant le parc Chanot où se tenait la Foire de Marseille, elles ont rappelé aux visiteurs et visiteuses que les talibans ont répondu avec une violence inouïe (disparitions forcées, meurtres, viols...) à celles qui manifestaient en criant « **Travail, pain, liberté** » parce que, privées de travail, elles avaient faim et leurs enfants aussi.

Un taliban a récemment déclaré que, pour voir, les femmes n'avaient besoin que d'un œil. Un autre qu'elles ne devaient plus ouvrir la bouche en public mais s'exprimer par signes. Pour interpeller les passant.es sur la vie quotidienne des Afghanes soumises à ces insupportables injonctions, des militantes ont barré d'un scotch noir un de leurs yeux ou revêtu un tchadri.

Mais elles ne sont pas restées bouche cousue : elles voulaient au contraire faire entendre la voix de ces femmes que le monde entier laisse disparaître sans réagir.

Indignées que les talibans puissent être reçus dans des instances internationales, elles ont régulièrement ponctué leur lecture du slogan « **Non à la reconnaissance des talibans** ».

Comme elles, **nous refusons que les Afghanes soient oubliées** et nous partageons la conclusion de leur prise de parole : « *Tolérer cela au nom de la tradition ou de la religion, ce n'est pas du respect, c'est nous rendre complices ! Refuser que des femmes soient effacées, invisibilisées, privées d'éducation, de travail, de liberté, c'est être féministe. Aucune croyance, aucune idéologie, aucune culture ne justifie l'oppression des femmes. Notre solidarité est avec celles que l'on persécute et que l'on extermine. Nous n'acceptons pas cet apartheid sexuel. Nous dénonçons ce gynocide.* » □

Sources : **Charlie Hebdo**, **Courrier International**, France Inter, France Culture, **La Marseillaise**, **Le Monde**, **NEGAR**

~~~~~

**Texte  
en  
ligne**

### La loi Duplomb : la transition écologique a du plomb dans l'aile

Rappelons que, en quelques jours, la pétition opposée à la loi Duplomb, déposée par l'étudiante Éléonore Pattery et mise en ligne le 10 juillet, a dépassé le million de signatures dès le 20 juillet. À ce jour, elle dépasse allègrement les 2 millions de signataires. C'est le signe que l'écologie en lien avec la préservation de la santé, de la biodiversité, des équilibres écologiques locaux et planétaires fait partie, avec la justice sociale, le niveau de vie, la souveraineté industrielle et alimentaire, des préoccupations de nos concitoyens.

Lire la suite : <https://www.gaucherepublicaine.org/respublica-combats/respublica-combat-ecologique/la-loi-duplomb-la-transition-ecologique-a-du-plomb-dans-laile/7438897>



Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)

Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

courriel [creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr)

site : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

Trésorière : Ani CORNÉLIS 16 route de Montville 76770 MALAUNAY

Adhésion 2023 : 25 euros (cotisation annuelle)

chèque à l'ordre de CREAL76 LBP 06 995 13 U 035

Imprimerie spéciale de l'éditeur ISSN 1731-1801

Directeur de la publication : Francis VANHÉE



## Femme Vie Liberté : solidarité ! Nous ne vous oublions pas !

Laurent Cavalier avait organisé à Rouen une initiative d'Art en commun intitulée « **Empreintes** » : les militantes du **CREAL76** avaient été nombreuses et nombreux à apposer leur main enduite de peinture rouge (premier signe de ralliement des révoltés en Iran) sur les grandes feuilles mises à la disposition de toutes et tous devant le Palais de justice, place Gisèle-Halimi.

« **Je ne vous oublie pas. Je pense à vous** », c'est le titre choisi par Laurent pour commémorer au même endroit, ce 20 septembre, les trois ans du soulèvement **Femme Vie Liberté** qui a suivi la mort de cette jeune iranienne pour un « voile mal porté ». Sa proposition : « *venir enregistrer de courts messages adressés aux combattant.es pour la liberté en Iran* » qui, « *assemblés les uns aux autres* », formeraient un objet audio « *commun* » disponible ensuite sur YouTube. Comme en 2023, le **CREAL76** a relayé sa démarche et y a participé par la lecture d'un texte collectif (voir encadré) et par des contributions d'adhérent.es à titre personnel.

Les Iraniennes et les Iraniens qui résistent au pouvoir théocratique en Iran ont vraiment besoin s'être soutenu.es. La répression à l'égard des dissident.es a en effet redoublé. Les attaques d'Israël contre l'Iran en juin ont été une aubaine pour les autorités qui ont procédé à des arrestations massives au prétexte fallacieux de « *collaboration avec une puissance ennemie* ».

D'après la porte-parole du bureau des droits de l'homme des Nations unies, le nombre d'exécutions est en

« *augmentation majeure* » cette année : au 28 août 2025, on comptabilisait déjà plus de 840 exécutions, dont certaines publiques.

Arrêtée en décembre 2023, la militante ouvrière **Shariféh Mohammadi** a été condamnée à mort une première fois en juillet 2024, sur la base d'un dossier sécuritaire fabriqué de toutes pièces par le ministère du Renseignement. Ce verdict a été annulé par la Cour suprême mais elle a de nouveau été condamnée à la peine capitale en février 2025. Elle n'a jamais bénéficié d'un procès équitable, elle a même été privée du droit de comparaître et de se défendre en personne devant le tribunal. **Sa condamnation à mort a été confirmée** en août par la 39<sup>e</sup> chambre de la Cour suprême malgré toutes les irrégularités juridiques. **Verisheh Moradi, Pakhshan Azizi** ont elles aussi été condamnées à mort au prétexte de « *rébellion armée contre l'Etat* », en réalité pour leur engagement en faveur des droits humains. **Toutes ces condamnations iniques doivent être annulées.**

Nous n'oublions pas non plus les Français **Cécile Kholer** et **Jacques Paris** qui sont prisonniers en Iran depuis bientôt 4 ans. « *A ce jour, nous ne savons pas où ils sont détenus. Nous savons qu'ils sont à bout de forces et que leurs conditions de détention se sont encore dégradées.* », indique leur comité de soutien (<https://libertepourcecile.com/>) qui a organisé des rassemblements un peu partout en France le **jeudi 25 septembre** (à Rouen, c'était à 18 h devant le palais de justice) pour qu'ils sachent qu'on ne les oublie pas, pour **obtenir leur libération et immédiatement l'amélioration de leurs conditions de détention.** ☐

Sources : **Amnesty International, Le Monde**

### Message enregistré par le CREAL



#### Masha Jina Amini, nous ne t'oublions pas et nous ne t'oublierons jamais !

Le **CREAL, Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime**, salue le courage des Iraniennes qui, après ton assassinat il y a 3 ans, ont défié les mollahs au péril de leur vie en refusant le port obligatoire du voile, devenu le symbole de toutes les oppressions.

Nous n'oublierons pas celles et ceux qui ont été tué.es ou blessé.es lors des manifestations du mouvement **Femme Vie Liberté**. Celles et ceux qui ont été arrêté.es, emprisonné.es, torturé.es, exécuté.es.

Le pouvoir, ébranlé par la résistance du peuple iranien, utilise la peine de mort comme outil d'intimidation des dissidentes et dissidents politiques. Les exécutions ont doublé en juillet 2025 par rapport à juillet 2024.

**Nous ne vous oublions pas** : depuis 3 ans, dans notre bulletin **Combat Laïque**, nous rendons compte de vos luttes et de la répression féroce dont vous êtes l'objet.

En mars 2023, nous avons invité **Chahla Chafiq**, écrivaine et sociologue iranienne, pour une conférence de solidarité avec **Femme Vie Liberté**.

Nous continuerons de faire entendre vos voix pour que **cesse l'impunité des responsables** des horreurs perpétrées en Iran, pour que **soit reconnu et sanctionné** au niveau international l'« **apartheid de genre** » qui y est pratiqué comme en Afghanistan.

Nous continuerons à **promouvoir la laïcité** comme vecteur d'émancipation de tous mais particulièrement des femmes.

« *La femme n'est victime d'aucune fatalité : il ne faut pas conclure que ses ovaires la condamnent à vivre éternellement à genoux* »

Jules Renard

## Aide à mourir : loi votée à l'Assemblée nationale le 27 mai 2025

Les députés ont adopté à l'unanimité (560 voix pour, zéro contre) la proposition de loi sur les soins palliatifs et à une large majorité (305 voix pour, 199 contre) celle sur l'aide active à mourir.

Le droit à l'aide à mourir « *consiste à autoriser et à accompagner une personne qui en a exprimé la demande d'utiliser une substance létale, afin qu'elle se l'administre ou, lorsqu'elle n'est pas en mesure physiquement d'y procéder, se la fasse administrer par un médecin ou par un infirmier* ». L'auto administration est donc la règle, l'intervention d'un tiers, l'exception.

Pour être éligible, le patient doit remplir **cinq conditions cumulatives**.

- être majeur
- être de nationalité française ou résider de façon stable et régulière en France
- être atteint « *d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause, qui engage le pronostic vital, en phase avancée* » ou « *terminale* » (Les députés ont précisé que la phase avancée se caractérise par « *l'entrée dans un processus irréversible marqué par l'aggravation de l'état de santé de la personne malade qui affecte sa qualité de vie* » en s'inspirant de la Haute Autorité de santé.)
- présenter « *une souffrance physique ou psychologique constante* » qui est « *soit réfractaire aux traitements, soit insupportable selon la personne* » lorsqu'elle a « *choisi de ne pas recevoir ou d'arrêter* » un traitement. Une souffrance psychologique seule « *ne peut en aucun cas permettre de bénéficier de l'aide à mourir* »
- être « *apte à manifester sa volonté de façon libre et éclairée* ». Une personne dont le discernement est « *gravement altéré* » ne peut être éligible.

### Procédure pour demander une aide active à mourir

Les députés ont tenu à renforcer la collégialité de la procédure.

- Le patient doit faire sa demande auprès d'un médecin « *qui n'est ni son parent, ni son allié, ni son conjoint, ni son concubin, ni le partenaire auquel elle est liée par un pacte civil de solidarité, ni son ayant droit.* » Ceci, « *par écrit ou par tout autre mode d'expression adapté à ses capacités* », et hors téléconsultation.

- Pour vérifier l'éligibilité du patient, le médecin organise une réunion à laquelle participe a minima un spécialiste de la pathologie, un soignant intervenant dans le traitement du malade et lui-même, en présentiel si possible.

Le médecin peut également convier d'autres professionnels de la santé, mais pas obligatoirement un psychiatre (contrairement à ce qu'aurait souhaité le gouvernement en cas de doute sur le discernement).

Le médecin prend in fine seul la décision, à la lumière de ces échanges. Ces échanges doivent aboutir à une décision dans les quinze jours. Si l'avis est positif, il faut un délai de réflexion de deux jours minimum.

### Loi relative aux soins palliatifs et d'accompagnement,

Elle fait consensus parmi les députés, elle instaure un droit opposable aux soins palliatifs, c'est-à-dire la possibilité de recours en justice lorsque ce droit ne serait pas respecté. Déclinaison de la stratégie 2024-2034, elle prévoit la création de maisons d'accompagnement et de soins palliatifs, de structures médico-sociales pour héberger des patients de tout âge, en fin de vie, dont l'état médical est stabilisé mais qui ne peuvent ou ne souhaitent pas rester chez eux. □

## La proposition de loi sur la fin de vie : une occasion manquée

L'attente était forte, l'espoir aussi. Depuis des années, beaucoup espéraient que la France se doterait enfin d'une loi garantissant un véritable droit à mourir.

Mais avec la proposition de loi récemment adoptée à l'Assemblée nationale, cet espoir a été sévèrement douché.

Le texte, loin d'être une avancée audacieuse, s'apparente plutôt à un compromis frileux, corseté de restrictions et de conditions drastiques.

On ne peut pourtant pas dire que nous sommes surpris. Le contenu de cette loi, tel qu'annoncé dès le départ, laissait présager une approche timorée : pas une loi de liberté, mais un encadrement rigide, une procédure médicalisée d'exception, presque punitive. Au lieu de reconnaître la capacité des citoyens à décider librement de leur fin de vie, on a choisi de leur opposer une série d'obstacles, comme si l'autonomie en matière de mort devait forcément être suspecte.

Ce durcissement n'est pas le fruit du hasard. Il résulte de la pression des lobbies religieux, de certains professionnels de santé, des partisan-e-s des soins

palliatifs exclusifs, et de forces politiques conservatrices. Résultat : une loi aseptisée, vidée de sa substance, conçue pour rassurer voire leurrer plutôt que pour libérer.

Pour bénéficier de cette aide à mourir, il faudra cocher toutes les cases d'un parcours kafkaïen tout en conservant sa pleine lucidité pour convaincre une équipe médicale, avec l'aval final du médecin.

Quant aux directives anticipées, elles deviennent symboliques, sans valeur juridique contraignante.

Une volonté exprimée à l'avance ou sans pleine conscience ? Ignorée !

Le rôle de la personne de confiance ? Marginalisé !

En votant massivement ce texte, les députés ont fait le choix d'un texte de faible portée tournant délibérément le dos à de nombreuses personnes en attente d'une solution légale. Le Sénat, plus conservateur, risque d'en accentuer les limites.

Certain-e-s se réjouissent malgré tout d'une avancée, aussi modeste soit-elle. Ils et elles y voient un point de départ. Mais ne nous y trompons pas: cette loi, dans sa

forme actuelle, n'apportera de réponse qu'à une petite minorité. Pour tous les autres, la résignation, l'exil dans un pays aux lois plus humaines, la clandestinité ou la souffrance continueront d'être les seules options. C'est pourquoi Ultime Liberté continuera, plus que jamais, à défendre une véritable loi de liberté : celle d'un choix assumé, sans condition médicale déshumanisante, sans jugement moral, sans délai inacceptable.

Le droit à une interruption volontaire de vie ne devrait pas être l'exception, mais une liberté fondamentale. Et nous continuerons à être présents auprès des adhérent-e-s de l'association, à les rencontrer à les accompagner à chaque fois qu'ils ou elles en exprimeront le souhait. □

Pour **ULTIMELIBERTE**  
Pierre Blanchet, Secrétaire général



L'auteur est professeur d'histoire et de philosophie des sciences ; il est également passionné de plongée sous-marine.

Cette palette de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être fait de Peter Godfrey-Smith un écrivain passionnant.

Parler de la conscience est difficile, elle est depuis longtemps l'objet d'âpres polémiques, religieuses, philosophiques, de controverses scientifiques ; il le fait avec une érudite sérénité.

fois n'a évolué. Cette combinaison apparaît au Trias pour des vertébrés terrestres indépendamment chez les premiers dinosaures et les premiers mammifères.

L'érudition, la précision des données demandent de l'attention. Tout n'est pas aisément accessible aux non spécialistes (les spécialités sont nombreuses) mais le style, le ton sont agréables, nous suivons sans ennui.

Peter Godfrey-Smith prend en compte les différentes approches du sujet qu'elles soient scientifiques ou philosophiques. Il débat, il argumente sans rejet, sans *a priori*, sans précipitation en particulier à propos de l'IA ou des neurosciences.

Il souligne combien l'évolution a conféré des caractéristiques uniques aux systèmes nerveux en transformant les corps des animaux en centres de détection et d'action.

**Cet ouvrage est une promenade éblouissante sous la mer ainsi qu'au milieu des données historiques, biologiques, des thèses de recherches, des hypothèses les plus actuelles.**

Chercher des réponses sous la mer est bien compréhensible, la vie y est apparue et donc de fait à l'état embryonnaire, ce qui constitue la conscience : l'action, l'individualité, la mémoire. Ce que nous appelons conscience, esprit, intelligence est le résultat de l'évolution et de la sélection à l'œuvre depuis plus d'un milliard d'années.

Peter Godfrey-Smith a publié un précédent ouvrage révélant la remarquable intelligence des poulpes. Sous l'eau, il est chez lui, il y réalise de splendides photos et raconte merveilleusement ses promenades, ses rencontres avec les animaux dont, incroyablement, il devient parfois le familier.

**Le livre en est rendu amusant, touchant mais le propos et la réflexion restent affûtés.**

Il cherche et compare l'apparition des prémices de la conscience chez des êtres biologiquement fort éloignés les uns des autres. Si l'évolution dans la mer a produit une capacité de manipulation, une versatilité de l'action corporelle et une centralisation du cerveau en revanche aucun animal marin possédant tous ces éléments à la

**Il montre que cerveau et système nerveux ne sont pas réductibles à une série de cellules qui communiquent entre elles dans un réseau mais un organe avec d'autres types d'activités électriques que la science découvre à peine.**

Peter Godfrey-Smith se propose en fait de démontrer son projet de matérialisme biologique.

Citons-le :

*« Une vision matérialiste ne prétend pas que l'esprit est un effet de processus physiques dans notre cerveau, une conséquence ou un produit de ceux-ci. L'idée est que l'expérience et les autres événements mentaux sont des processus biologiques et donc physiques d'un certain type. Nos esprits sont constitués par des agencements et des activités de matière et d'énergie. Ces agencements sont des produits de l'évolution ; ils ont lentement émergé. Mais une fois mis en place ils ne sont pas la cause de l'esprit, ils sont l'esprit. Les processus cérébraux n'engendrent pas des pensées et des expériences. Ils sont eux-mêmes pensées et expériences. »*

Ce livre présente de riches perspectives scientifiques et philosophiques.

Il faut accomplir cette heureuse navigation. □

**Peter Godfrey-Smith, *L'odyssée de la conscience : vie animale et expérience humaine*, Flammarion**

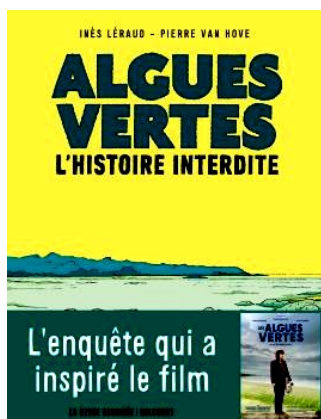
**Texte  
en  
ligne**

**Pourquoi il faut davantage taxer les riches, en 5 graphiques (Alternatives économiques)**

Les polémiques sur la taxe Zucman en viennent à occulter le fond du problème : le rythme de progression des revenus et du patrimoine des plus riches n'a plus rien à voir avec celui du reste de la population.

Lire la suite : [https://www.alternatives-economiques.fr/faut-davantage-taxer-riches-5-graphiques/00116259?](https://www.alternatives-economiques.fr/faut-davantage-taxer-riches-5-graphiques/00116259?utm_source=emailing&utm_medium=email&utm_content=19092025&utm_campaign=quotidienne)

[utm\\_source=emailing&utm\\_medium=email&utm\\_content=19092025&utm\\_campaign=quotidienne](https://www.alternatives-economiques.fr/faut-davantage-taxer-riches-5-graphiques/00116259?utm_source=emailing&utm_medium=email&utm_content=19092025&utm_campaign=quotidienne)



Inès Léraud réalise une enquête journalistique vaste, solide sur une des conséquences mortelles des lois de modernisation agricoles des années soixante.

Les dessins de Pierre Van Hove donnent ce qu'il faut de fluidité, d'humour et d'ironie à ce récit qui pourrait être désespérant.

Depuis la fin des années 1980, au moins quarante

animaux et trois hommes se sont aventurés sur une plage bretonne, ont foulé l'estran et y ont trouvé la mort.

L'identité du coupable est connue : l'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S) émanant des algues vertes en décomposition provoque selon sa concentration des dommages allant de la crise d'asthme à l'arrêt respiratoire.

Dès 1969 l'association Eau et rivières de Bretagne alerte sur l'augmentation des nitrates dans l'eau et soutient qu'ils proviennent de l'agriculture intensive.

En 1971 une marée verte est mentionnée pour la première fois lors d'un conseil municipal.

En 1975 une directive européenne décrète que les eaux de captages ne doivent pas contenir plus de 50 mg par litre de nitrate.

Mais, lanceurs d'alerte, familles, associations, certains élus sont niés, dénigrés, menacés, agressés.

Une nébuleuse d'intérêts et de lâchetés mêlant gros bonnets de l'agro-industrie, scientifiques à la déontologie suspecte, politiques craignant pour l'emploi ou la réputation touristique de leur région maintient l'omerta. La France est plusieurs fois condamnée pour non-respect des directives européennes.

Avant 1960 le taux de nitrate dans les rivières est inférieur à 5 mg/l. En 1995, certaines nappes souterraines frôlent les 100 mg/l.

Aujourd'hui, grâce aux différentes actions menées pour l'amélioration de la qualité de l'eau, la concentration de nitrate diminue. Elle est en moyenne de 20 à 30 mg/l dans les bassins versants suivis par l'administration.

Mais d'autres inquiétudes surgissent. Des cours d'eau situés en dehors des zones scrutées dans le cadre du plan algues vertes seraient fortement pollués par des nitrates provenant notamment de la culture des tomates sous serre, occasionnant de nouvelles marées vertes.

Les marées vertes sont moins visibles mais toujours là. Ramassées d'avril à novembre aux frais du contribuable, (les empoisonnés payent pour les empoisonneurs) elles ne représentent quasiment plus de danger sur les plages.

Remercions à la fois l'auteure, le dessinateur de cette BD et tous les lanceurs d'alerte dont le courage frôle souvent l'héroïsme.

**Algues vertes : l'histoire interdite**, une enquête d'Inès Léraud ; dessinée par Pierre Van Hove, mise en couleurs par Mathilda, « La Revue dessinée » ; Delcourt, 2019



La réalité de la Bretagne d'après-guerre est restée longtemps peu connue.

Cette histoire est depuis quelques années mieux documentée et la surprise est grande. **L'envers du beau tableau riche de productions agricoles, d'usines et d'emplois est des plus inquiétant. Il est trâmé de la disparition progressive des paysans, de l'asservissement de nombreux salariés de l'agroalimentaire, de l'altération des écosystèmes et de la généralisation de la nourriture en boîte.**

Cette situation enrichit une minorité toute puissante et terriblement déterminée. Cet état de fait se maintient par tous types de violence et l'imposition du silence. Il dure grâce à la bienveillance, l'impuissance ou la lâcheté des autorités.

L'ouvrage de Nicolas Legendre est une longue et sérieuse enquête. Les témoignages sont souvent glaçants, parfois désespérants. L'imbrication des structures syndicales, bancaires, politiques semble inextricable. Les mentalités, les peurs, les illusions freinent ou empêchent la réflexion et l'action.

**Le livre est plus qu'une enquête journalistique**, il esquisse une étude historique de la Bretagne, un panorama économique où apparaissent les relations de la région avec le monde. Son auteur présente des gens courageux - il est lui-même courageux et passionné - qui résistent, refusent le productivisme et proposent des solutions autres, viables, efficaces.

Il en est de la Bretagne comme de toute la planète.

Nous savons qu'il faut changer de politique et de mode de vie. Le ferons-nous ? ☐

Nicolas Legendre, *Silence dans les champs*, Artaud 2023.

Textes  
en  
ligne

### Au cœur d'un été étouffant, le RN instrumentalise la crise climatique

Incendies, canicules... L'été 2025 a été un bon poste d'observation de la stratégie du Rassemblement national face à la crise climatique. Fini le climatoscepticisme grotesque, place à l'instrumentalisation.

Lire la suite : [https://reporterre.net/Au-coeur-d-un-ete-etouffant-le-RN-instrumentalise-la-crise-climatique?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_hebdomadaire](https://reporterre.net/Au-coeur-d-un-ete-etouffant-le-RN-instrumentalise-la-crise-climatique?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdomadaire)

## Vie du CREAL76

### Le CREAL76 a participé, a soutenu ou était représenté à diverses manifestations de rue...

- le mercredi 11 juin 2025, devant la Préfecture, pour appuyer les revendications des Jeunes mineurs isolés de Rouen et, le même jour, au rassemblement contre la loi Duplomb organisé par la **Confédération paysanne** au Théâtre des Arts. Il y a distribué son communiqué sur la **Nuit du bien commun** (voir plus bas)
- le mercredi 10 septembre 2025 à Rouen à l'appel du mouvement « *Bloquons tout* » et de plusieurs syndicats
- le jeudi 11 septembre 2025, devant l'Inspection Académique de Rouen, pour un « **Femmage à Caroline Grandjean** », enseignante qui s'est suicidée le jour de la rentrée après avoir subi pendant des mois des agressions lesbophobes dans son école (voir p.7 )
- le mercredi 17 septembre 2025, devant le Rectorat, au rassemblement de soutien aux Jeunes mineurs isolés de Rouen pour demander leur scolarisation et pérenniser leur hébergement
- le jeudi 18 septembre 2025 à Rouen à l'appel de l'intersyndicale nationale contre le projet de budget du gouvernement Bayrou
- aux rassemblements tous les samedis de l'été 2025 ainsi qu'aux manifestations des 6 et 20 septembre sur la situation à Gaza, à l'appel du **Collectif rouennais pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens**
- le samedi 20 septembre 2025 à l'initiative « *Je ne vous oublie pas. Je pense à vous* », organisée devant le Palais de Justice pour les 3 ans de l'assassinat de l'Iranienne **Masha Amini** (voir p.10 )
- le jeudi 25 septembre 2025, devant le Palais de Justice, à l'appel du Comité de soutien à **Cécile Kholer** et **Jacques Paris**, emprisonnés en Iran depuis bientôt 4 ans (voir p.10 )
- le vendredi 26 septembre 2025 au rassemblement organisé par le **Collectif unitaire Lubrizol Bolloré and co** au palais de justice pour le 6<sup>e</sup> anniversaire de l'incendie.



### Le CREAL76 était présent ...

- le 7 juin 2025 au Munaé (Musée national de l'éducation) à la conférence de l'historien **Côme Simien**, « *Le maître d'école du village au temps des Lumières et de la Révolution* », organisée par l'Association des professeurs d'histoire-géographie (l'APHG 76-27)
- le 18 juin 2025 à la conférence-débat « *Jean Jaurès : de la Normandie à l'International* », donnée à Sotteville-lès-Rouen par l'historien **Jean-Numa Ducange** à l'invitation de l'Institut d'histoire sociale de la CGT 76.

### Le CREAL76 a tenu un stand ...

- le samedi 6 septembre 2025 au Forum des associations de la ville de Rouen.



### Le CREAL76 s'est exprimé publiquement ...

- le 9 juin 2025, en publiant un communiqué à propos de la **Nuit du bien commun** prévue le 11 juin à Canteleu. [Lire le communiqué](#) « *Derrière la Nuit du bien commun Pierre-Édouard Stérin au service de l'extrême droite* »
- le 24 juillet 2025, en signant, avec d'autres organisations, un communiqué intitulé « *Oui à l'intégration et à l'émancipation de tous les enfants par l'école publique, non à tout projet scolaire partisan* » suite au projet de création d'internats non-mixtes soutenus par le même P. É. Stérin. [Lire le communiqué](#)
- le 27 août 2025 par voie de communiqué pour demander la libération de la marocaine **Ibtissame Lachgar** et soutenir son combat : « *celui de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, de la liberté d'aimer, de penser et de vivre sans la tutelle d'aucune religion ni d'aucune norme patriarcale.* » (voir p.23 ) [Lire le communiqué](#) « *Betty Lachgar doit être relaxée et libérée immédiatement !* »

« *Nous sommes conscients de l'importance de notre voix quand nous sommes réduits au silence* »

Malala Yousafzai

# MOTS CROISÉS

grille n° 79

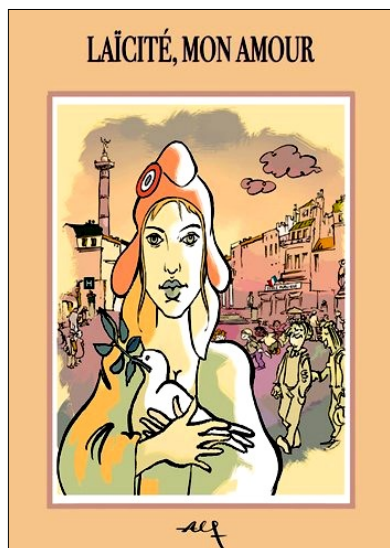
|    | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1  | F | L | I | B | U | S | T | I | E | R |
| 2  | L | O | P | E |   | I | R | O | N | E |
| 3  | A | G | E |   | D | A | I |   | G | N |
| 4  | N | O | C | T | A | M | B | U | L | E |
| 5  | C | S | A |   | I |   | U | S | U | S |
| 6  | H |   |   | H | Q | I |   | U | A |   |
| 7  | E | X | H | A | U | R | E | E | S |   |
| 8  | R | A |   | C | I | E |   | L | S | D |
| 9  | E | R | R | E | R |   | B | L | E | U |
| 10 | Z | E | T | K | I | N |   | E | S | T |

grille n° 80

|    | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 2  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 3  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 4  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 5  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 6  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 7  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 8  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 9  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 10 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |

## Laïcité mon amour

Le dessinateur et caricaturiste **Alain Faillat**, connu sous sa signature **Alf**, collaborateur, entre autres, du *Courrier du retraité* et illustrateur de l'ouvrage d'**Eddy Khaldi** *L'ABC de la laïcité*, vient de publier un nouvel album ayant pour titre *Laïcité mon amour*. (106 pages, 25euros port compris).



Commande par l'intermédiaire du site : <http://www.alf-dessin-caricature.com/>, ou directement à l'adresse [alf-dessin@gmx.fr](mailto:alf-dessin@gmx.fr)

### HORIZONTALEMENT

- 1 . Facile à passer sans rien à déclarer. Lefèvre-Utile
- 2 . Une forte charge de nutriments dans les corps d'eau douce ou le sol la provoque
- 3 . Endoctrinement.
- 4 . Y retrouve-t-on l'École normale ? Refus anglais
- 5 . Aven. Bande de fréquence
- 6 . Assistent le juge.
- 7 . Part de chacun. Refuges
- 8 . Identifiant en abrégé. Petit garçon malpropre (famiiler)
- 9 . Possessif. Repens pour être palmier
- 10 . Dressée. Explosif

### VERTICALEMENT

- A . Ne sera pas sanctionné.
- B . Parfois mal léché. Détecte les objets sous-marins
- C . Rêveur ?
- D . Série de notes qui forment un accord. Seaborgium
- E . Cépage de l'Illinois et prénom. A beaucoup servi
- F . Il est le premier à accéder à un certain niveau de scolarité dans sa famille (abrégé). Fatigué, vidé
- G . Ethnie chinoise. Irlande
- H . Transmettent leur vilaine passion.
- I . Diode électroluminescente. Langue celtique
- J . Avant la spécialité. Organisation nazie. Traduit par @

Notre site Internet : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)



- Sur notre site, la rubrique « Agenda » vous est ouverte : adressez vos propositions en utilisant le [formulaire](#).
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire ["Écrivez-nous"](#).
- Diffusez l'adresse [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr) auprès de vos ami-e-s et [inscrivez-vous \(vous et vos ami-e-s\) à la newsletter](#)



## 11 octobre : Liberté, sororité, égalité, solidarité internationale !

Le collectif Grève féministe a lancé un appel pour une manifestation internationale et féministe le 11 octobre, dont nous publions ci-dessous les principaux éléments. L'ensemble du texte ainsi que les signataires sont accessibles par ce lien : <https://www.grevefeministe.fr/liberte-sororite-egalite-solidarite-internationale/>.

*Nous lançons cet appel le 15 juillet dans un monde [...] traversé par des crises écologiques, sociales, économiques, des guerres et par une large offensive du masculinisme et du sexisme.*

*Les femmes sont victimes de plusieurs systèmes d'oppression qui, sans se confondre, se conjuguent : le capitalisme, le patriarcat et, pour nombre d'entre elles, le racisme. [...] Les femmes paient le plus lourd tribut des conflits armés. Elles sont 80 % des personnes déplacées par les catastrophes et les changements climatiques. Elles forment la grande majorité des pauvres, précaires et des bas salaires. [...] Dans de nombreux pays, l'extractivisme porté par le capitalisme fossile entraîne la dépossession de territoires, l'accaparement des terres, de l'eau, la destruction d'écosystèmes et le déplacement de populations. Les femmes des peuples autochtones subissent violences et féminicides. [...].*

*La montée des régimes populistes et d'extrême droite remet en cause le droit international et affaiblit les institutions démocratiques. Les politiques profondément réactionnaires mises en œuvre par Meloni en **Italie**, Milei en **Argentine** ou encore Trump aux **États-Unis** [...] ont hélas des émules parmi les dirigeants conservateurs et d'extrême droite qui ont pris le pouvoir dans de nom-*

*breux pays ! En France des politiques sécuritaires et anti migrant·e.s, inspirées par l'extrême droite sont mises en œuvre par le gouvernement. [...]*

*En résistant, [les femmes] font naître l'espoir d'un monde plus juste, plus solidaire, un monde de paix. Notre force réside dans les multiples résonances qui existent entre les luttes féministes dans le monde entier.*

*Nous sommes solidaires de toutes les femmes et filles privées de liberté, soumises à des bombardements intensifs, victimes de viols, [...] de toutes les femmes qui, obligées de quitter leur pays, subissent, sur le dur chemin de l'exil, violences, viols et, pour un grand nombre d'entre elles, traite et prostitution. Nous sommes solidaires de toutes les femmes, chassées de leurs terres par un modèle productiviste et des multinationales qui polluent sols et sources d'eau, [...] de toutes les femmes qui se dressent contre tous les régimes autoritaires, réactionnaires, théocratiques, fascistes, racistes et contre tous les intégrismes religieux.*

*Attenter à la vie des femmes, menacer l'intégrité de leur corps, attaquer leurs droits, les humilier est un danger pour l'avenir du monde. Tout pas en avant dans un pays est une avancée démocratique et un point d'appui pour les femmes du monde entier.*

*Alors, le 11 octobre, marchons ensemble pour l'application du droit international, notamment le droit humanitaire et les résolutions "Femmes, paix et sécurité". [...] Marchons ensemble pour la conquête et l'effectivité des droits des femmes sur l'ensemble de la planète ! FEMMES, VIE, LIBERTE.*

## NON à la destruction de contraceptifs ordonnée par Trump !

L'administration de Donald Trump a décidé mi-juillet de détruire des milliers de contraceptifs issus de contrats de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) passés sous la présidence de Joe Biden.

Le collectif Avortement en Europe, les femmes décident a lancé une pétition pour exiger qu'ils ne soient pas détruits, ni en France ni ailleurs.

Ces produits, d'un montant de plus de 10 millions de dollars (8,3 millions d'euros) sont stockés en Belgique mais ils devraient être incinérés par une entreprise française. Destinés notamment aux femmes subsahariennes, ils ne sont ni périmés ni inutilisables mais, pour des raisons idéologiques, sont simplement devenus indésirables. Dans une déclaration commune du 25 juillet, des organisations de plusieurs pays, dont le **Planning familial**, précisent : « Cette décision n'est pas une question d'argent : la Fédération internationale pour la Planification Familiale (l'**IPPF**) a proposé de collecter les produits à Bruxelles, de les transporter et de les reconditionner dans son entrepôt aux Pays-Bas, puis de les distribuer aux femmes dans le besoin à travers le monde. Tout cela sans aucun coût pour le gouvernement américain.

*Cette décision consiste à imposer au monde entier un programme anti-droits qui prive les femmes du choix du moment et du nombre d'enfants qu'elles souhaitent avoir, et qui prive les gens de la possibilité de se protéger contre le VIH et d'autres IST. »*

La pétition lancée le 30 juillet par le collectif **Avortement en Europe**, les femmes décident va dans le même sens : « Après sa décision du démantèlement de l'**US AID**, [la] volonté de contrôle [de Donald Trump] s'en prend directement aux droits des femmes de choisir leur maternité. Il les renvoie à des grossesses non désirées, à des avortements non sécurisés et leurs cortèges de complications pouvant aller jusqu'à la mort, à leur santé globalement. Il bafoue la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)**. »

Les États-Unis ont opposé un refus catégorique à toutes les propositions de distribution de ces contraceptifs par des organisations humanitaires, préférant leur destruction pour un coût logistique estimé à 167 000 dollars : c'est un **gâchis économique et humain**.

**Tout doit être mis en œuvre pour empêcher cette incinération sur le sol français et européen.** Le 11 septembre, le *New York Times* annonçait que les contraceptifs étaient détruits : c'est une fake news. Il est encore temps et important de signer la pétition <https://www.change.org/p/emp%C3%AAchons-la-destruction-des-contraceptifs-pay%C3%A9s-par-usaid>.

Cette revendication était portée partout en France dans les manifestations du 28 septembre pour la **Journée internationale pour le droit à l'avortement**. Partout... sauf à Rouen où, pour la deuxième année consécutive, rien n'a été organisé ce jour-là.

Dans de très nombreuses villes pourtant, pour **affirmer la solidarité avec les femmes du monde entier qui n'ont pas accès à ce droit**, l'unité arrive à se faire malgré les divisions des mouvements féministes... □

Sources : *Ouest-France*, *Planning Familial*

## Droits et libertés

### Bonaparte, nous revoilà ! <sup>1</sup>

**Cet été, feu le Premier ministre Bayrou a voulu marquer son passage en adoptant plusieurs décrets (2025-723, 2025-724, 2025-726) donnant encore plus de pouvoirs aux préfet.es. Ces décrets concernent le pouvoir des préfet-es et l'action des services de l'État dans les régions et départements ainsi que leur pouvoir à l'égard des autorités académiques.**

Légalement, le préfet est dépositaire de l'autorité de l'État et garant de la cohérence de son action à l'échelle du territoire dont il a la charge. Il représente le Premier ministre et chacun des ministres, il dirige les services déconcentrés des administrations civiles de l'État et coordonne l'action territoriale des établissements publics de l'État, il a la charge des intérêts nationaux et du respect des lois, il veille à l'exécution des règlements et des décisions gouvernementales.

Par ces décrets, les préfet.es peuvent ainsi déroger aux règles sauf en ce qui concerne les traités internationaux. Les limites au pouvoir de dérogation qui leur étaient jusqu'alors attribuées sont supprimées, ce qui élargit leur champ de compétence à toutes les actions. Ils sont consultés avant la nomination, l'affectation ou la mutation des directeurs de services déconcentrés et des directeurs territoriaux des établissements publics. Ceci a une influence notable sur le pôle ministériel de la Transition écologique : l'Office français de la biodiversité, les parcs nationaux, le Conservatoire du littoral, les agences de l'eau, les Voies navigables de France, Météo France, les directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, les directions interrégionales de la Mer et les directions interdépartementales des Routes. Ils sont aussi associés à l'évaluation, à la fixation des objectifs et à la part variable de ces directions. Comme on le voit, l'Environnement est particulièrement touché par ces décrets.

Le préfet devient le véritable chef de file du territoire : il représente les opérateurs, il est informé de toute décision susceptible d'affecter une politique de l'État, il est consulté avant toute intervention financière, il peut demander le réexamen de décisions prises par un opérateur, la suspendre voire l'annuler, il rend un avis sur la carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré, il est consulté en matière d'organisation médicale sauf en cas d'urgence. Les financements de projets seront une enveloppe dédiée aux préfet.es pour plus de « simplification ». Par contre, les projets dits d'envergure seront soumis à validation du cabinet du Premier ministre. « L'État ne parle que d'une seule voix » : le préfet est ainsi le seul à pouvoir s'exprimer en public.

Ces décrets et la circulaire qui les accompagne permettent aux préfet.es d'avoir un énorme levier de pression sur les directrices et directeurs des services et établissements publics, puisqu'ils fixent leurs objectifs. Ces derniers travaillent sous contrainte du corps préfectoral. Le soutien appuyé de certain.es préfet.es aux lobbies agricoles va s'accroître et risque de libérer la parole et l'action des personnes les plus extrémistes contre les établissements publics et les services chargés du contrôle du respect des réglementations.

**En outre, les préfet-es vont pouvoir museler la parole des directions territoriales. Le pouvoir bonapartiste revient en force avec des préfet-es, omnipotent.es et arbitraires dans leurs décisions.** □

<sup>1</sup> Cet article est largement inspiré de la documentation du Syndicat national de l'environnement-FSU.

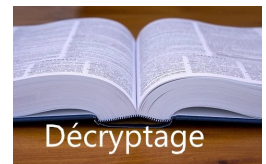
**Texte  
en  
ligne**

**Laurent Mauduit : « Entre les patrons et l'extrême droite, ce ne sont plus des passerelles, mais de la porosité »** (entretien avec *Alternatives économiques*)

Le glissement politique de la France vers l'extrême droite s'observe aussi dans le comportement de la droite classique, de plus en plus proche des thèses du Rassemblement national (RN). Il se voit également dans une partie de l'électorat qui n'hésite pas à lui apporter ses suffrages.

Le nouvel opus du journaliste Laurent Mauduit, *Collaborations. Enquête sur l'extrême droite et les milieux d'affaires* (La Découverte), met en évidence la bascule du patronat français vers un soutien d'abord caché puis de plus en plus affirmé au mouvement de la droite extrême.

Lire la suite : [https://www.alternatives-economiques.fr/laurent-mauduit-entre-patrons-lextreme-ne-plus/00116179?utm\\_source=emailing&utm\\_medium=email&utm\\_content=10092025&utm\\_campaign=quotidienne](https://www.alternatives-economiques.fr/laurent-mauduit-entre-patrons-lextreme-ne-plus/00116179?utm_source=emailing&utm_medium=email&utm_content=10092025&utm_campaign=quotidienne)



## L'antiracisme est universaliste ou il n'est pas

Racisme systémique, structurel, institutionnel, d'État... que de mots ! On y perdrait son antiracisme.

Le racisme - comme la xénophobie et toutes les formes de rejet de l'altérité - est une pulsion, une passion triste que tout être humain peut éprouver.

**Refuser le racisme, le combattre est donc une préoccupation qui concerne toute l'humanité.**

Cette pensée universaliste chemine sans doute sous des formes diverses depuis toujours dans les esprits mais elle a trouvé une expression rationnelle, argumentée au siècle des Lumières et une formulation éclatante par la Révolution française : « *Tous les hommes naissent libres et égaux en droits.* »

Cette déclaration a guidé des actions politiques, permis des avancées légales et sociales même si cette égalité en droits n'est pas encore réalisée dans les faits.

**Actuellement des courants politiques très divers rejettent l'universalisme.**

Pour la vision décoloniale, il serait l'expression d'un ethnocentrisme européen, une justification de la colonisation ; l'universalisme serait également incapable d'envisager les inégalités telles qu'elles sont vécues.

La première affirmation est une tentative de manipulation ou une erreur de raisonnement

**La non-application d'un idéal n'invalide pas l'idéal. Si nous n'avons pas été à la hauteur de nos idéaux universalistes, nous devons en toute honnêteté en appeler à davantage d'universalisme.**

La deuxième critique est portée pour discréditer les capacités scientifiques de l'universalisme.

Pourquoi ? Un court récit de l'enseignant Karan Mersch permet de le comprendre.

« *Un élève avait confié une première fois à son professeur son admiration envers un des personnages d'un roman, personnage néo-calédonien qui avait su résister à la tentation de devenir raciste à l'encontre de la communauté qui l'avait maltraité. Ce professeur l'avait repris, lui expliquant que le racisme n'est pas la propriété d'une personne mais le produit d'un système. Ce système construit des victimes et des acteurs du racisme. Au personnage du roman, une victime, il était impossible de devenir raciste. Cette analyse décoloniale redéfinit le racisme : il serait l'apanage de l'homme blanc riche qui détient le pouvoir et opprime les racisés.* »

**Pour changer le sens d'un mot l'adjectiver est une stratégie qui a fait ses preuves.**

L'expression « *racisme d'État* » est employée.

Elle produit une impression de puissance de la domination et évoque le passé colonial de la France. Elle a le défaut de faire penser à l'Afrique du Sud de l'apartheid ou aux États ségrégationnistes d'Amérique ce qui à l'évidence paraît outrancier.

C'est pour cela qu'elle est souvent remplacée par : « *racisme institutionnel* ».

Cet angle de vue pourrait être utile. On peut concevoir que certains agents de service public soient, en tant qu'individus, capables d'attitudes racistes. On peut aussi concevoir que l'action des institutions ait des conséquences qui nourrissent le sentiment de discrimination ou qui participent à créer effectivement des discriminations. Ces défauts pourraient être analysés, critiqués rationnellement.

Ce n'est pas ce qui est envisagé. Les décisions politiques et légales prises pour lutter contre le racisme ne sont pas prises en compte. **Cette expression est l'affirmation sans appel du caractère raciste de nos institutions.** La rhétorique anti-universaliste utilise aussi les qualificatifs « structurel » et « systémique ».

Une approche rationnelle ne s'oppose pas à l'idée de structure et de système.

**Si le racisme part d'un sentiment individuel il ne s'y limite pas. Il s'exprime sous des formes socialement structurées comme c'est le cas avec la mécanique du bouc émissaire. Il s'incarne dans des systèmes qui ont pour effet de démultiplier la violence avec laquelle il vise certaines parties de la population plus que d'autres.**

Mais pour les adversaires de l'universalisme, la rationalité dans ce domaine, est incapable de comprendre l'expérience vécue par certaines parties de la population. Ce qui prétend à l'universalisable est rejeté comme abstrait ou simpliste.

Ce rejet injustifié masque un autre objectif : faire du racisme un sentiment qui ne pourrait pas naître chez n'importe qui mais uniquement chez les dominants du système.

Le terme « systémique », adossé à racisme, devient alors un outil langagier qui peut en gommer certaines formes... puisqu'il est présenté comme le racisme du système.

Et l'expression « racisme structurel » veut affirmer une convergence absolue des structures sans qu'une réelle pluralité, une quelconque dialectique soit envisagée.

**La conception intersectionnelle est sujette à cette même dérive. On lui fait dire que toutes les discriminations trouvent leur origine dans un seul adversaire : le système.**

Par exemple le sexisme de certains hommes victimes de racisme sera interprété comme une conséquence du racisme du système. Il ne sera pas envisagé que des dominés puissent être en même temps des dominants dans un autre système discriminant.

Remarquons que le terme « *racisé* » n'est plus uniquement employé comme adjectif mais comme substantif.

**Certaines personnes ne sont plus seulement racisées par d'autres mais elles deviennent des « *racisées* ».**

.../...

« *Le problème, ce n'est ni le Coran, ni la Bible, romans soporifiques, incohérents et mal écrit, mais le fidèle qui lit le Coran ou la Bible comme on lit la notice de montage d'une étagère Ikea.* »

Charb

L'anti-universalisme désarme les individus et les rend incapables de comprendre le cercle vicieux des haines qui se justifient l'une l'autre en retour.

En sapant l'adhésion aux principes républicains émancipateurs, il construit les conditions de son propre renforcement au détriment des populations qu'il prétend servir. **Les exagérations de cet antiracisme, hargneux envers les institutions et de tout ce qui est considéré comme socialement trop « blanc », sont du pain béni pour l'extrême droite nationaliste.**

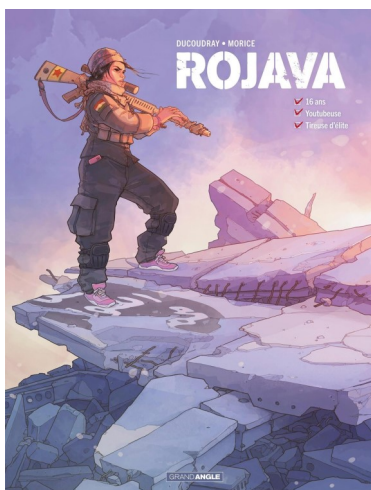
**Cette dernière est un danger majeur et bénéficie largement de la réaction au discours victimaire. C'est pour cela aussi qu'il faut combattre l'idéologie mono-systémique.**

Sources : **Henri Pena-Ruiz**, « Universel » dans Dictionnaire amoureux de la Laïcité

**Karan Mersch** « Le racisme systémique ou la déviation anti-universaliste de l'antiracisme », *L'Aurore* du 29/06/2018



## Rojava, les combattantes kurdes tirées de l'oubli.



C'est peu de dire que l'engagement en leur faveur a été faible dans notre pays...

Pourtant, les combattantes kurdes des YPG (unités de défense du peuple) avaient de quoi inspirer le respect par leur triple combat au cœur d'une Syrie en pleine guerre civile : le féminisme, la liberté, le socialisme.

Mais elles ont été oubliées, à l'instar d'ailleurs du combat des Kurdes syriens ou des forces laïques dans ce pays.

La bande-dessinée *Rojava*, d'Aurélien Ducoudray et de Sébastien Morice, a donc au moins ce mérite de contribuer à faire connaître ces kurdes syriennes au courage remarquable.

Face aux troupes de Bachar, aux différentes factions islamistes et aux sinistres assassins de Daech, elles ont contribué à protéger leur peuple et à faire émerger l'administration autonome des Kurdes de Syrie (le Rojava), encore en place aujourd'hui, et désormais menacée par le nouveau régime de Damas et ses alliés turcs.

Dans le premier tome, sorti en septembre, nous suivons particulièrement deux de ces jeunes filles : celle qui se fait appeler Rojava (« 16 ans, youtubeuse, tireuse d'élite ») et Rukan (commandante d'unité).

En treillis et baskets multicolores, les armes à la main, ces femmes nous donnent un exemple de courage au milieu du chaos, d'espoir au cœur de la nuit. □

*Rojava* (tome 1), **Aurélien Ducoudray**, dessins de **Sébastien Morice**, Bamboo

**Texte  
en  
ligne**

### La laïcité est un processus historique de longue durée et inachevé

Synthèse de l'intervention d'Hervé Garnier, membre du conseil d'administration du Comité laïcité république le 27 mai.

[...] Sauf erreur de ma part, la loi de Séparation des Églises et de l'État n'est pas un accord de divorce entre l'Église catholique et l'État, mais un acte unilatéral de l'État voté par l'Assemblée nationale. Les quelques lignes que je vous présente, qui sont le résultat de mes lectures, ne seront qu'une très rapide approche sur le processus qui a conduit à la loi du 9 décembre 1905 traitant de la Séparation des Églises et de l'État, clé de voute de la laïcité en France dont nous fêterons cette année les 120 ans.

Lire la suite : <https://www.laicite-republique.org/h-garnier-la-laicite-est-un-processus-historique-de-longue-duree-et-inacheve.html>

**« La laïcité a produit plus de libertés que ne l'a fait aucune religion investie du pouvoir politique ».**

Catherine Kintzler

## Le développement accéléré de l'enseignement supérieur privé

Depuis une quinzaine d'années, l'enseignement supérieur privé connaît une croissance rapide. En 2022, 767 000 étudiant.es y sont inscrit.es, soit 26 % de l'effectif total. Ce pourcentage est nettement supérieur à celui des élèves des établissements privés des premier et second degrés (autour de 17 %). Les raisons de cet essor tiennent à la démographie, aux leviers gouvernementaux ou réglementaires favorisant l'émergence du privé supérieur, à l'agressivité de structures à but lucratif sur un marché jugé rentable, à l'austérité prolongée et assumée des gouvernements quant aux universités publiques.

58 universités publiques sur 75 sont en déficit fin 2024. La dépense par étudiant passe de l'indice 100 en 2008 à 80 en 2024. La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) est de 2,18 % en 2022. Elle n'a cessé de baisser depuis 2014, plaçant la France sous la moyenne de l'OCDE (2,7 %).

### Les chiffres de l'impéritie gouvernementale

L'arrivée massive d'étudiant.es à partir de 2018 était prévisible : 800 000 naissances entre 2000 et 2014 générant un afflux vers les études supérieures entre 2018 et 2032. Dès lors il s'est agi et il s'agit encore de ne pas satisfaire les besoins quantitatifs et qualitatifs de leur accueil dans les universités publiques.

Dans ce contexte démographique, comme le notent les députées Descamps et Folest dans un rapport d'avril 2024 : « *La part du secteur privé est ainsi passée de 15 % dans les années 1990-2000 à près de 20 % en 2015 pour atteindre 26,1 % des effectifs d'étudiants en 2024. Cette hausse reflète en grande partie l'essor du secteur privé lucratif.* »

### Des leviers favorisent l'inscription dans le supérieur privé

La plate-forme Parcoursup visibilise hors de proportion les entités privées. En 2023, 40,2 % des propositions de formation sur Parcoursup sont issues du privé supérieur. Cette stimulation vers le privé est accompagnée depuis 2018 par une manne pour ce secteur via la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel portée par Muriel Pénicaud et par la création de France compétences en 2019. L'apprentissage est désormais possible pour les jeunes jusqu'à 29 ans. En 2020, les aides pour les apprentis majeurs ont été fixées à 8 000 euros, étendues aux formations du supérieur, somme ramenée à 6000 euros en 2023 puis entre 2 500 et 5 000 euros en 2025. Le rapport Descamps-Folest note une hausse de 98 % d'entrées de jeunes en apprentissage entre 2019 et 2021. En 2022, 131 902 apprentis ont intégré un établissement supérieur privé lucratif. Un responsable d'Omnes éducation (40 000 étudiant.es) se réjouit : « *Le coût de scolarité pour une année dans nos écoles, c'est autour de 10 000 euros. À partir du moment où l'apprentissage se développe, cette barrière financière disparaît.* »

Un marketing agressif et trompeur omet de mentionner que les diplômes non reconnus sont fréquents (Bachelors, mastères). Des groupes pilotés par des fonds d'investissement internationaux scolarisent désormais des dizaines de milliers d'étudiant.es : Galileo global education rejoint par Muriel Pénicaud en 2022 - 110 000, Omnes - 40 000, Eureka, Ionis. Le rapport Descamps-

Folest estime *a-minima* le nombre d'écoles du secteur privé lucratif à 481 pour 328 752 étudiant.es et s'alarme que les fonds d'investissement puissent influencer sur les décisions du conseil d'administration des écoles, dans une optique de rentabilité à court terme faisant pression sur les dépenses de formation.

### Le privé non lucratif

Le privé non lucratif entend concourir au service public via le label EEP SIG (établissements supérieurs privés d'intérêt général). En font partie les 5 « cathos » : Lille, Paris ICP, Toulouse, Ouest-Angers, Lyon) de l'UESCA (Union des établissements supérieurs catholiques). Comme le précise le site de la FESIC, le label établit « *un contrat pour l'enseignement privé non lucratif [...] faisant des établissements des opérateurs du Service public* », ce qui n'est pas sans rappeler la loi Debré concernant les écoles et établissements privés sous contrat avec l'État. Le label EEP SIG ouvre droit à une subvention pour « charges de service public ». La FESIC (Fédération des établissements supérieurs d'intérêt collectif) rappelle que « *ses valeurs [sont] inspirées de l'humanisme chrétien* ». L'aspect non lucratif des EEP SIG n'efface pas leur orientation confessionnelle ni la sélection sociale par l'argent (droits d'inscription de plusieurs milliers d'euros par an).

### Conclusion

L'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) et l'IGF (Inspection générale des finances) pointent « des effets d'aubaine massifs » liés à l'apprentissage. Audrey Rain (Institut des politiques publiques) fait remarquer que : « *Dans d'autres pays, on octroie simplement des bourses pour étudier, au lieu de donner de l'argent à l'entreprise.* » Ce serait un moyen plus juste d'accès aux études supérieures, notamment pour les élèves issus des classes populaires souvent barrés par Parcoursup. Quand il s'agit de dégager des profits, il ne peut y avoir d'enseignement dégagé de tout dogme, adossé à la recherche, de développement de savoirs et méthodes critiques. La politique suivie depuis plus de 15 ans est néfaste à l'enseignement supérieur, à la recherche, favorable au privé et aux entreprises tandis que nombre d'étudiant.es n'ont pas accès à des conditions de vie et d'étude décentes. L'arrêt des subventions directes pour « charge de service public » ou indirectes (aide aux entreprises pour les apprentis) à l'enseignement supérieur privé permettrait de commencer à prendre le contrepied de cette politique qui doit viser le développement matériel et humain de la recherche et de l'université publique laïque.

Note : Le projet de loi de l'ex ministre de l'enseignement supérieur Philippe Baptiste (gouvernement Bayrou) prévoyait une reconnaissance des établissements supérieurs privés en deux modalités : l'agrément (secteur lucratif), le partenariat (établissements agréés et non lucratifs). Ces deux catégories pourraient délivrer des grades universitaires remettant en cause le monopole de la « collation des grades » par les seules « facultés de l'État » depuis 1880. □

Sources : <http://www.creal76.fr/medias/files/brochure-du-95-le-developpement-accelere-de-l-enseignement-superieur-privé.pdf> ; <https://www.alternatives-economiques.fr/a-peine-mieux-regule-l-enseignement-superieur-privé-reste-perfuse-a/00116087>

## Malgré la tempête, vent en poupe pour le privé

### Enseignement catholique : un secrétaire de combat

Guillaume Prévost, nouveau secrétaire général de l'Enseignement catholique, lors de sa première conférence de presse <sup>1</sup>, continue de défendre une certaine vision de l'éducation chrétienne, sans jamais prononcer « Bétharram », ni « violences sexuelles ». Cette omission qui interroge : comment prétendre affronter une crise sans en nommer les causes systémiques ? Et quid de l'application « Fait établissement <sup>2</sup> » ? « *Tout ne remontera pas* » affirme le SGE.

Si Guillaume Prévost promet des audits, notamment dans les internats, avec l'aide d'un cabinet extérieur, cela sera sans examen sur les violences systémiques. L'attachement de l'enseignement privé à une autonomie par rapport au ministère (parfois au détriment du cadre légal) pose question : ne doit-il pas rendre des comptes tout comme garantir des contrôles par l'État ?

Si Guillaume Prévost promet que dans cinq ans, l'EVARS (l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle) sera « mise en œuvre », il souligne immédiatement les limites : pas d'enseignants formés, pas d'heures dédiées, pas de moyens ni formation : « *Parce qu'il n'y a pas un prof des EVARS. [...] Il faut le mettre en place. Et ça se met en place.* » Interpellé sur l'association controversée Cycloshow, au slogan « Mon corps, un trésor pour la vie », il la qualifie de « formidable <sup>3</sup> ».

La vision de l'éducation ou de cette éducation qu'à l'Enseignement catholique le place au-dessus des circulaires de l'Éducation nationale, parfois même en opposition à celles-ci. « *On n'est pas défenseur de normes. On est défenseur de la personne. Libre, avec une valeur infinie. [...] À chaque fois que la norme recule et que la personne progresse, c'est toute l'humanité qui progresse.* »

[...] *Les circulaires, ce sont des textes d'organisation de l'État [...] Ce n'est pas la rue de Grenelle qui dicte nos pratiques. [...] Il n'y a pas de devoirs de neutralité des enseignants chez nous* » explique-t-il.

Guillaume Prévost va même plus loin, affirmant qu'un enseignant du privé sous contrat devait pouvoir « *dire une prière avec ses élèves* », comme il l'avait déjà plaidé sur la chaîne catholique KTO, le 12 septembre : les professeurs n'étant pas des fonctionnaires, ils ne sont « *pas soumis au devoir de neutralité de l'État* ». Sauf que la loi Debré de 1959 oblige l'enseignement privé sous contrat à respecter la liberté de conscience des élèves. Le ministère de l'Éducation nationale rappelle que « *si la prière est imposée, elle est contraire à la loi* ». Si elle est facultative, les élèves doivent pouvoir s'en dispenser et surtout, elle ne peut pas empiéter sur le temps des cours financés par l'État.

**En pleine tentative de recatholisation (les enseignants du privé « portent un projet d'éducation catholique. On n'est pas dans une école laïque, on est dans une école chrétienne »), Guillaume Prévost conclut sur un ton provocateur : « Vous n'allez pas dans un restaurant chinois pour commander des pizzas. »**

### Île-de-France : toujours plus pour l'enseignement privé

**Jeudi 25 septembre, la majorité LR de la région Île-de-France présidée par Valérie Pécresse, s'apprête à voter de nouvelles subventions non obligatoires à des établissements privés sous contrat, dont Stanislas (Paris VI<sup>e</sup>), Sainte-Marie et Saint-Dominique (Neuilly-sur-Seine), établissements pourtant éclaboussés par des scandales d'agressions physiques, sexuelles, l'un d'entre eux employant une professeure organisatrice d'un défilé néonazi <sup>4</sup>.**

Pour les établissements d'enseignement privé sous contrat, il y a le forfait d'externat, imposé par la loi, qui couvre une partie des frais de fonctionnement et doit être versé par les collectivités territoriales ; mais aussi des subventions facultatives pour des travaux (sécurisation, rénovation) laissées à l'appréciation des exécutifs locaux.

En Île-de-France, un troisième étage s'y ajoute : le budget d'autonomie éducative francilien (BAEF), une somme versée aux lycées pour financer des « actions éducatives » de leur choix auprès des élèves, en fonction de leurs spécificités et de leurs besoins.

Cette subvention non obligatoire a été créée en 2019 pour les lycées publics, avant d'être élargie l'année suivante aux lycées privés par la majorité de Valérie Pécresse. Elle peut monter jusqu'à 10 000 euros pour les premiers, 2 000 euros pour les seconds. C'est ce bonus, unique en France et entièrement facultatif, que la majorité de Valérie Pécresse continue de distribuer, y compris à des établissements contestés.

En 2024, plus de 120 lycées privés franciliens ont bénéficié du BAEF. En 2025, c'est près de la moitié des établissements privés d'Île-de-France (122 lycées privés) qui ont bénéficié d'environ 240 000 euros. Le fait que des

lycées sous contrat soient au centre de scandales ne semble pas affecter la présidence de région : « *C'est évidemment légal et ce dispositif bénéficie à tous les lycées publics et privés, on ne va pas faire de tri entre les élèves ! C'est une polémique politique.* »

Après les révélations d'enseignements sexistes et homophobes dans des lycées sous contrat par *L'Express* et Mediapart en 2023-2024, Valérie Pécresse avait assuré mettre fin aux financements de travaux pour Stanislas. Mais pas les BAEF : 2 000 euros en 2022 et en 2023, et 963 euros en septembre 2024, et à nouveau 2 000 euros en 2025 en plus d'un forfait d'externat 2025 qui s'élève à 1,3 million d'euros.

.../...

En Bretagne, à Loudéac, le lycée public Fulgence-Bienvenue a refusé une quinzaine d'inscriptions après la fermeture d'une cinquième seconde pour la rentrée. Solution proposée pour les puni.es : orienter certains jeunes vers le lycée privé Saint-Joseph voisin, avec la promesse d'un hébergement... dans l'internat public !

[https://www.cafepedagogique.net/2025/10/02/fermeture-de-linspe-de-vannes-au-profit-de-luniversite-catholique-de-louest/?utm\\_campaign=Lexpresso\\_02-10-2025&utm\\_medium=email&utm\\_source=Expresso](https://www.cafepedagogique.net/2025/10/02/fermeture-de-linspe-de-vannes-au-profit-de-luniversite-catholique-de-louest/?utm_campaign=Lexpresso_02-10-2025&utm_medium=email&utm_source=Expresso)

Quant au lycée Saint-Dominique de Neuilly, avec un ex-censeur (responsable de la discipline), passé auparavant par Notre-Dame de Bétharram, accusé de violences sexuelles et physiques, il a touché 467 868 euros au titre du forfait d'externat. Et les aides continuent d'affluer : 65 832 euros en 2022, 190 704 euros en 2023, 139 899 euros en 2024, pour des travaux de sécurisation

et de rénovation. Et toujours les BAEF de 2 000 euros depuis 2022.

Pour Sainte-Marie de Neuilly, 300 000 euros annuels de forfait d'externat, 13 000 euros en 2022 et 1 847 euros en 2023 au titre de subventions extralégales. Et toujours 2 000 euros de BAEF.

1 Café pédagogique et Libération du 24/09/25

2 L'application « Fait Établissement » est un outil internet permettant de signaler les atteintes aux valeurs (laïcité, racisme...), aux personnes (élèves ou adultes), les atteintes aux biens ou la sécurité. Il est rempli par la chef d'établissement, avec 3 niveaux de gravité : préoccupant, grave, extrême gravité.

3 L'historique du site Cycloshow rappelle que « l'histoire du CycloShow démarre en Allemagne en 1999, avec les ateliers conçus par le Dr Elisabeth Raith-Paula », militante « pro-vie » connue pour défendre la « planification familiale naturelle » et s'opposer à la contraception.

4 Libération du 27/09/25

## Des enseignant.es formé.es par une université catholique ?

Ce pourrait être le cas en Bretagne dans le cadre de la réforme de la formation des enseignant.es qui ramène le concours de recrutement au niveau licence suivi de deux années de formation en master en tant qu'élève fonctionnaire en M1 puis stagiaire en M2. Le Rectorat ne veut conserver qu'un seul site de formation par département breton (Brest, Rennes, Saint-Brieuc). Cela implique la fermeture du site Inspé (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) de Quimper. Mais, à Vannes, pour le département du Morbihan, le seul site Inspé disparaîtrait et la mission publique de formation serait confiée à l'Université catholique de l'ouest ! Un scandale quand on sait que le réseau catholique d'enseignement privé (96 % des établissements privés sous contrat) s'exonère des règles communes, détourne l'obligation d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS). « *Il n'y a pas de devoir de neutralité chez nous* », assène le nouveau secrétaire général de combat de l'enseignement catholique Guillaume Prévost.

### Échos d'ailleurs

## Burkina Faso : l'homosexualité désormais criminalisée

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, les « auteurs de pratiques homosexuelles » encourent au Burkina Faso des peines allant de deux à cinq ans de prison, ainsi que des amendes allant de 2 à 10 millions de francs CFA (de 3 000 à 15 000 euros). Le ministre de la Justice, Edasso Rodrigue Bayala, a précisé que pour les ressortissants étrangers, ce serait l'expulsion du pays.

La pénalisation de l'homosexualité s'inscrit dans un cadre plus large de réforme du **Code des personnes et de la famille**, interdisant « les comportements jugés contraires à la structuration de la famille ».

Elle a été adoptée à l'unanimité des 71 membres non élus de l'Assemblée législative de transition, qui fait office de Parlement depuis l'arrivée au pouvoir de la junte militaire en septembre 2022, à la suite d'un coup d'État. À la tête du pays, le capitaine Ibrahim Traoré mène une politique hostile à l'Occident et à ses « valeurs ». Il s'est par ailleurs rapproché de la Russie et de l'Iran.

Un tiers des pays du monde interdit les relations homosexuelles et dans certains d'entre eux, elles peuvent être passibles de la peine de mort. En Afrique, elles sont réprimées dans une trentaine d'États sur 54. C'est le cas depuis peu du Mali et du Niger, membres de l'Alliance des États du Sahel (AES). D'après le site **Afrik.com**, cité par **Courrier International**, « cette synchronisation révèle une stratégie politique concertée d'instrumentalisation de l'homophobie comme marqueur identitaire anticolonial ».

Pour ces pays, adopter des politiques de criminalisation de l'homosexualité, c'est donner un signal de rejet des valeurs du monde occidental et rompre avec l'héritage colonial. Ce faisant, ils ressuscitent pourtant les lois contre l'homosexualité dont les colonisateurs européens des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles avaient doté 38 législations africaines. □

Sources : **Courrier international**, **Le Monde**

Texte  
en  
ligne

### Mercosur : cette agro-industrie qui pourrait inonder l'Europe (Reporterre)

Après vingt-cinq ans de discussions, le voici finalisé. La Commission européenne a approuvé, mercredi 3 septembre, l'accord commercial avec les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay et Bolivie). « *Un jalon important* », qui nous rendra « *plus compétitifs* » selon la présidente de l'exécutif, Ursula von der Leyen. Un texte qui « *nous impose du soja et du bœuf brésilien au détriment de notre agriculture, de l'Amazonie et du climat* », d'après un communiqué des Écologistes français.

Lire la suite : <https://reporterre.net/Mercosur-cette-agro-industrie-qui-pourrait-envahir-l-Europe>

**« On respecte les êtres humains, pas les croyances. Plus on respecte les croyances, plus elles deviennent des dogmes ou des idolâtries moyenâgeuses, et moins on respecte les êtres humains. »**

Richard Malka (avocat de Charlie Hebdo)

**Combat Laïque** a décidé d'attribuer un coup de chapeau...

Coup de chapeau ...

## à Betty Lachgar , militante marocaine féministe et laïque

**Ibtissame Lachgar**, dite « Betty », a été placée en garde à vue le 10 août 2025 à la suite d'un post sur son réseau X où elle posait avec un t-shirt portant l'inscription « *Allah is lesbian* » et où elle qualifiait l'Islam, « *comme toute idéologie religieuse* », de « *fasciste, phalocrate et misogyne* ».

De nombreuses organisations se sont mobilisées contre son arrestation, au Maroc et dans le monde.

Le mouvement **Ex-Muslims International** a notamment lancé une campagne pour sa libération à l'occasion de la **Journée de l'apostasie**, le 22 août, qui coïncide avec la « *Journée internationale des Nations unies pour la commémoration des victimes de la violence fondée sur la religion ou la croyance* ».

Prévu le 12 août, le procès de Betty Lachgar a été une première fois reporté au 27 août : ce jour-là, le **CREAL76** a publié un communiqué ([2025-08-27-creal-communique-soutien-betty-lachgar.pdf](https://2025-08-27-creal-communique-soutien-betty-lachgar.pdf)) - qui a été envoyé à l'Ambassade du Maroc - pour lui apporter son **soutien sans réserve** et exiger sa **libération immédiate et inconditionnelle**.

Une nouvelle fois repoussé, le procès de Betty a finalement eu lieu le 3 septembre 2025 et elle a été lourdement condamnée pour « **atteinte à la religion islamique** » : **30 mois de prison ferme**, peine assortie d'une amende de 50 000 dirhams (4 725 euros).

Elle va faire appel de cette décision. Une requête va également être déposée pour qu'elle puisse bénéficier d'une peine alternative car son état de santé, très préoccupant, risque de s'aggraver en prison. Elle souffre d'un cancer des os et doit subir une opération critique d'un bras. Ses médecins alertent sur « *la possibilité d'une amputation si l'intervention chirurgicale n'est pas réalisée* ».

Malgré cela, les autorités marocaines sont restées sourdes aux demandes répétées de libération provisoire faites par ses avocat.es à toutes les étapes de la procédure. Parallèlement, elles se sont bien gardées d'enquêter sur les auteurs des « *milliers de menaces de viol, de mort, d'appels au lynchage et à la lapidation* » que lui avaient valu sa publication sur X.

**C'est son engagement de longue date et sa parole sans compromis qu'on veut lui faire payer aujourd'hui !**

Betty Lachgar est en effet une militante infatigable pour l'émancipation des femmes, la dépénalisation des relations sexuelles hors mariage et de l'avortement, les droits des personnes homosexuelles et la liberté de conscience.

En 2009, elle a cofondé le **MALI** (Mouvement alternatif pour les libérés individuelles), collectif marocain universaliste, féministe et laïque qui lutte contre toute forme de discrimination et en faveur de l'égalité des droits.



C'est un mouvement de désobéissance civile ayant pour objectifs de briser les tabous et d'ouvrir les débats.

Dans ce but, Betty Lachgar a mené plusieurs campagnes spectaculaires qui ont été très médiatisées. En 2009, elle a organisé un pique-nique pour protester contre l'interdiction faite aux « musulmans notoires » de manger en public pendant le ramadan ; en 2012, elle a fait venir dans les eaux marocaines le bateau de **Women on waves** (WOW), une ONG qui proposait d'effectuer des IVG dans les eaux internationales où les lois des pays ne s'appliquent pas ; elle fournit aux femmes des pilules abortives qui sont interdites...

**La pétition pour la soutenir** (<https://chnq.it/hZ2CTCWGNw>) - qu'il est toujours temps de signer - affirme : « *Sa détention est une attaque directe contre toutes celles et ceux qui défendent les droits des femmes, la liberté de conscience et la laïcité. Dans un contexte où le patriarcat et l'obscurantisme religieux s'allient pour museler les voix dissidentes, arrêter une militante féministe laïque, c'est chercher à intimider tout un mouvement. Le combat de Betty Lachgar est le nôtre : celui de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, de la liberté d'aimer, de penser et de vivre sans la tutelle d'aucune religion ni d'aucune norme patriarcale.* »

Sa condamnation est une atteinte à la liberté d'expression : **la critique des religions est un droit fondamental**, comme celle de toute idée ou idéologie politique. Tout aussi important est le **droit à l'apostasie**. **La lutte pour obtenir l'annulation de la condamnation de Betty et sa libération doit se poursuivre et s'intensifier !** □

Sources : **Charlie Hebdo, Le Monde, Libération**

« *Il n'y a rien de pire qu'un imbécile instruit* »

Margaret Atwood

Guillaume

La chronique  
de Rahan

LECOINTRE

## Évolution... Depuis quand ?

Darwin n'employa jamais le terme d'évolution dans la première édition (1859) de *l'Origine des espèces*, et il ne consentit à l'introduire qu'à partir de la sixième édition (1872).

Étymologiquement, le terme d'évolution provient de la racine latine « *volvere* » qui signifie « rouler ». D'où la marque *Volvo* (« je roule »), ou encore la révolution des planètes chères à l'astronomie. Le nom latin « *evolutio* » fait référence à un déroulement, un déploiement de ce qui est contenu en germe, ou bien de ce qui est caché. Nulle surprise que ce terme, en biologie, ait d'abord été mobilisé par les premiers embryologistes. Fort de son microscope, le physiologiste suisse Albrecht von Haller (1708-1777) considérait qu'il y avait dans l'œuf un germe déjà formé, mais à l'état rudimentaire, et donc *qui changera de forme*. Haller nommera cette transformation embryologique « évolution ». En 1827, Étienne Serres (1786-1868), émet une idée qu'il défendra toujours : le développement de l'embryon est une série de transformations, « *d'évolutions successives* » qui résume l'évolution générale des espèces au cours du temps. On passe donc de l'embryologie au transformisme.

Cependant, Serres ne partait pas de rien : le mot « évolution » avait déjà été très ponctuellement employé dans ce second sens en 1770 par le botaniste suisse Charles Bonnet (1720-1793), en 1791 par Erasmus Darwin (1731-1802), le grand-père du fameux Charles, puis en 1828 par le physiologiste Charles Girou de Buzareingues (1773-1856), à partir de 1833 par Étienne Geoffroy Saint-Hilaire (1772-1844) et par Littré dans le supplément du 10 juin 1834 de La Revue républicaine.

On a coutume d'attribuer au philosophe et ingénieur anglais Herbert Spencer (1820-1903) le mot « évolution » pour désigner dès 1852 la transformation des espèces au cours du temps. Il s'agit là d'une erreur. Ce que Spencer élabore à cette date, c'est un système philosophique que l'on appelle *évolutionnisme*, et dont les origines n'ont pas de rapport avec les travaux de Charles Darwin. Le transformisme de Charles Darwin (1809-1882) est une théorie biologique du devenir des espèces vivantes, celle de la descendance modifiée par

le moyen de la sélection naturelle. L'évolutionnisme philosophique est un système idéologique construit sous l'influence des économies libérales de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour élaborer une théorie générale du progrès, Spencer fait constamment référence aux sciences de la nature en empruntant sélectivement tantôt des faits dans les sciences de la vie, tantôt des faits dans les sciences humaines et sociales, au service de l'essor de l'industrialisme et d'un devoir-dire économique, social et politique.

Pour trouver un emploi méthodique du terme d'« évolution » (à la place de transformisme) dans le contexte de la biologie, il faut en revenir au botaniste français Frédéric Gérard (1806-1857), qui fut le premier en 1844 à employer *systématiquement* ce terme dans un sens moderne. Il en donne une définition très explicite dans le *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*. Par évolution, Gérard a fait référence à la transformation des espèces au cours du temps par la pression directe des changements de l'environnement, car ce botaniste est directement influencé par les idées de Lamarck et d'Étienne Geoffroy Saint-Hilaire. Frédéric Gérard utilise l'adjectif évolutif et le verbe évoluer, mais celui-ci a la forme pronominale : « *Les êtres s'évaluent* ». Ce botaniste oublié de l'Histoire des sciences anglo-saxonne est rédacteur en chef du *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, publié en seize volumes de 1841 à 1849 sous la direction de Charles d'Orbigny, ouvrage qui bénéficia d'un rayonnement considérable en France comme à l'étranger. Gérard y défend l'idée d'évolution dans plusieurs articles, et y invente même en 1845 l'expression « *théorie de l'évolution des êtres organisés* ». On sait que Charles Darwin avait lu l'article « Géographie zoologique » de Gérard publié en 1845. Finalement, l'idée de transformation des espèces existait depuis l'Antiquité, mais poser dessus le mot « théorie de l'évolution » ne date que de cette année-là. □

Texte  
en  
ligne

### Quand le groupe Casino incite à soutenir financièrement le privé hors contrat traditionaliste (Le Café pédagogique)

« *Croyant participer à une initiative d'intérêt général, peut-être avez-vous offert quelques centimes à cette association dont les véritables ambitions se dissimulent derrière un titre ambigu* » ? Cet appel à don finance non seulement des écoles hors contrat, les banalisant, sans le dire ni préciser qu'il s'agit d'écoles loin des règles et des valeurs de l'Éducation nationale. Décryptage et analyse de la stratégie d'« Espérances Banlieues », soutenue par le groupe Casino...

Lire la suite : [https://www.cafepedagogique.net/2025/09/29/quand-le-groupe-casino-incite-a-soutenir-financierement-le-prive-hors-contrat-traditionaliste/?utm\\_campaign=Lexpresso\\_29-09-2025&utm\\_medium=email&utm\\_source=Expresso](https://www.cafepedagogique.net/2025/09/29/quand-le-groupe-casino-incite-a-soutenir-financierement-le-prive-hors-contrat-traditionaliste/?utm_campaign=Lexpresso_29-09-2025&utm_medium=email&utm_source=Expresso)

« *L'enseignement de l'Église, théoriquement astucieux, est un mensonge dans la pratique et un composé de superstitions vulgaires et de sorcellerie.* »

Tolstoï